

Bulletin Municipal N°25



Édito p 1
Dossier spécial "Les jeunes" p 2
Les actualités p 7
En bref p 12
L'écho de Manocalzati p 15
La parole aux associations p 16
Les séances du conseil municipal p 19

Le carnet p 25

DOSSIER SPÉCIAL LES JEUNES



INFORMATIONS MUNICIPALES...

QUELQUES CHIFFRESde l'année 2011

- Démographie: 22 naissances, 5 mariages, 11 décès
- Inscriptions sur les listes électorales: 114 nouveaux inscrits dont 22 jeunes de 18 ans, ce qui porte le total des électeurs à 1 543.
- Effectif scolaire: 154 élèves (53 en maternelle et 101 en primaire)
- Urbanisme: 23 permis de construire ont été délivrés (construction et agrandissement de maisons) et 25 certificats d'urbanisme accordés.

APPARTEMENT ADAPTÉ LIBRE

Un appartement adapté (handicap), propriété du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est actuellement libre. D'une surface de 57 m² pour un loyer de 370€ par mois, cet appartement peut être loué à toute personne habitant prioritairement sur la Commune et souffrant d'un handicap. Pourraient être bénéficiaires également des personnes âgées vivant dans un endroit isolé et qui voudraient se rapprocher du centre-bourg. Pour toute information, vous pouvez vous adresser à la mairie.

REGLEMENTATION: Rappel

ELAGAGE DES ARBRES

La réglementation en vigueur concernant la plantation, l'entretien et l'élagage des arbres entre deux propriétés privées est fixée par les articles 671 et suivants du Code Civil. Ainsi à défaut de règlements locaux particuliers, il n'est permis de planter des arbres qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et à la distance de 50 cm pour les autres plantations. Cette distance se calcule du milieu du tronc de l'arbre. Concernant l'entretien et l'élagage des arbres, l'article 673 du Code Civil précise que tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

EMPLOI DU FEU ET ECOBUAGE

L'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997 fixe les périodes pendant lesquelles il est formellement interdit d'allumer les feux. Ainsi, « du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre, il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayant-droits ou locataires, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, friches et maquis ... « En dehors de ces périodes, « seules les incinérations de végétaux en tas sont autorisées... Les mises à feu dans l'après-midi ou en fin de journée sont interdites... Les foyers devront se situer à une distance suffisante (50 mètres au moins) de tous points sensibles (habitations, bâtiments agricoles, voies communales, routes départementales et nationales). »

...et autres



PREVENTION DES CAMBRIOLAGES



Vous êtes chez vous

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillasson, pot de fleurs, boîte aux lettres), déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faîtes-les ouvrir, si possible, par des voisins
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoriez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chéquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc...).
- Evitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Si vous avez été victime d'un cambriolage

- Prévenez immédiatement la gendarmerie ou le commissariat de police le plus proche du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux gendarmes d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Si pour des raisons particulières, les services de police ne peuvent se déplacer immédiatement, vous devez mémoriser ce que vous avez trouvé, les endroits où vous vous êtes déplacé et le signaier aux fonctionnaires intervenants.
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

GENDARMERIE - Communauté de brigades de DONZENAC Le Martel 19270 DONZENAC - Tél. 05 55 85 69 50

Enquête INSEE

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) effectue une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité au cours de l'année 2012. A cet effet, tous les trimestres, 50 000 logements vont être concernés, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils sont enquêtés six semestres consécutifs, la première et la dernière se faisant par visite au domicile, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des foyers concernés est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats. Une enquêtrice prendra contact avec les enquêtés qui seront prévenus individuellement par courrier et informés de son nom. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques; la loi en fait la plus stricte obligation. L'enquête se déroulera sur le territoire de la commune aux périodes suivantes : du 16 au 31 janvier, du 16 avril au 2 mai, du 16 au 21 juillet, du 30 juillet au 11 août, du 15 au 30 octobre 2012.

NOUVELLE INSTALLATION DANS LA COMMUNE



Édito du maire



Quand paraîtra ce bulletin nous ne serons plus à la période des vœux mais nous serons encore à la période du bilan et des projets.

2011 aura vu la poursuite du programme d'investissement : mise en service espace jeunes — rénovation du quartier des Pradelles — pataugeoire et jeux d'eaux à la piscine — mini stadium — main courante au Stade — éclairage du complexe sportif — revêtements en enrobés et important programme routier en ont constitué les points marquants.

En terme de gestion, 2011 ressemblera aux années précédentes et sera plutôt un bon cru. Une double page présentée et élaborée par la trésorerie d'Allassac (bulletin de juilllet) permet chaque année de se faire une idée précise de la situation comptable dans un contexte de totale neutralité puisque ces chiffres sont établis par l'administration.

2011 aura par contre été une année atypique et singulière sur le plan de la démographie communale : 22 naissances pour 11 décès.

Puissions-nous consolider ces chiffres en 2012?

Toujours sur le plan démographique, notre commune a, en 10 ans (1999 -2009), vu sa population passer de 1 605 à 1812 (+207 habitants), soit une augmentation de 12,9%.

Nous avons pour objectif une croissance mesurée se situant entre 1 et 1,5% par an. Nous sommes donc au cœur de la fourchette.

Il est vraisemblable que nous atteindrons le seuil de 2 000 habitants dans les 2 ou 3 prochaines années.

2012 verra la modification de la salle du temps libre qui constituera le chantier le plus important de l'année avec une dépense totale de $804~000\mbox{\ensuremath{\mathcal{C}}}$ T.T.C. auxquels il faut rajouter $50~000\mbox{\ensuremath{\mathcal{C}}}$ de mobilier et équipements.

La rénovation des trottoirs se poursuivra avenue de la Chapelle et de la maison de l'enfance à la résidence de tourisme.

Le petit patrimoine ne sera pas oublié avec la restauration de deux fours en cours de travaux et la rénovation de l'ensemble des vitraux de l'Eglise.

2012 sera aussi l'année de la transformation de la zone artisanale au Colombier que la commune va racheter à l'Agglomération de Brive qui en est l'actuel propriétaire.

Le programme devrait se faire en deux tranches compte tenu du contexte actuel.

Cette opération fera suite à celle qui a eu lieu en 2011 près du Bourg et qui a connu un bon succès.

Notre objectif au travers de ces opérations est de densifier et d'étoffer le Bourg.

2012 verra la mise en chantier d'un programme d'assainissement conduit par l'Agglo aux Vignottes avec déversement sur la station d'épuration de Sauvagnac.

2012 verra aussi la définition des nouveaux périmètres

d'intercommunalité avec une proposition qui porterait l'Agglo de Brive à 109 977 habitants et à 49 communes, alors que d'autres entités resteraient à 4 communes regroupant 938 habitants!

Le Conseil Municipal a émis un vote très partagé sur la grande Agglomération avec 6 voix contre, 6 voix pour et 6 abstentions.

Le débat, très constructif, n'a pas condamné l'idée d'une grande Agglomération mais a rapidement amené le Conseil Municipal à se poser trois questions fondamentales :

Quels projets?
Quelles compétences?

Quelle gouvernance?

Sur les deux premiers points pas de réponse de la Préfecture et sur le dernier en appliquant la loi, les Communes comme Ste Féréole, Donzenac, Varetz etc... auraient un seul représentant sur 93 membres au Conseil Communautaire.

C'est pour votre conseil municipal inacceptable.

Rajoutons dans ce domaine que les intercommunalités dans leur mode de fonctionnement ressemblent de plus en plus à celui de l'Europe avec une démocratie très éloignée du citoyen et des prises de décisions surprenantes.

Ainsi au dernier conseil communautaire il a été pratiquement décidé de dépouiller les communes de la compétence petite enfance au profit de l'Agglo de Brive.

Je vous laisse juges ! L'Agglo gérera-t-elle mieux et plus facilement la crèche de Ste Féréole que la commune ?

Les élus de Ste Féréole ont voté contre prétextant que les compétences de proximité doivent rester au niveau communal et que l'Agglo a bien mieux à faire, en préparant l'essor et le rayonnement du bassin de Brive, en redensifiant et restructurant un milieu économique surtout industriel, qui a besoin d'un soutien affirmé.

2012 verra aussi la mise en place des bacs à puces et de nouvelles procédures de ramassage pour le SIRTOM.

Là aussi, si l'idée est bonne, la réalisation peut compliquer la vie des administrés. Nous avons très largement mis en garde le SIRTOM sur les difficultés de faire du ramassage en porte à porte sur certains secteurs de notre commune.

2012 verra aussi la disparition de notre petit syndicat d'électrification (Ste Féréole, Sadroc, St Pardoux l'Ortigier) au profit d'un Syndicat Départemental. Encore un coup porté à la proximité!

2012 verra aussi le SCOT Sud Corrèze entrer dans sa phase d'approbation entraînant l'obligation de densification des constructions dans un contexte qui manque à mon avis de clarté quant à son application sur le terrain.

Comme vous pouvez en juger le contexte municipal se complexifie et se diversifie avec des contours de plus en plus incertains.

Ce contexte appelle vos élus à être présents, motivés et réactifs car chaque jour se préparent, se dessinent de nouveaux éléments de notre avenir,

et comme le dit si bien Woody Allen « je m'intéresse à l'avenir car c'est là que je compte passer mes prochaines années. »

> Amicalement votre. Henri SOULIER.



LA VITALITÉ QUE DÉGAGENT LES JEUNES EST COMMUNICATIVE pour une municipalité. Autrefois fils, élèves ou apprentis d'un adulte, aujourd'hui objets de toutes les attentions, les jeunes cherchent leur place dans la société.

Les politiques sociales auxquelles participent les communes relèvent le défi de la cohésion en considérant la spécificité de ce groupe social qu'est la jeunesse.

Selon les chiffres officiels, la commune compte :

30 % de moins de 30 ans

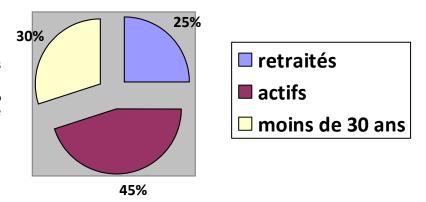
45 % d'actifs (30 - 59 ans)

25 % de retraités

pour une population de 1 812 habitants (sans double comptes).

Commune encore rurale, elle compte 6% d'agriculteurs parmi la population active dont 5 ont moins de 40 ans.

REPARTITION DE LA POPULATION FLEGEOLOISE



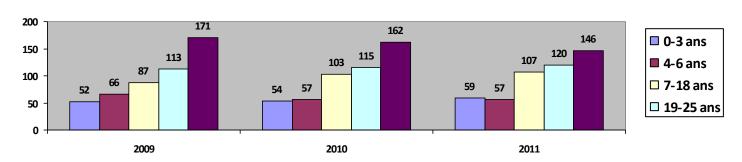
STATISTIQUES SUR LA PROPORTION DES JEUNES (de 0 à 25 ans) DANS LA COMMUNE PAR TRANCHE D'AGE

Le pourcentage moyen de jeunes dans la commune, sur les 3 dernières années, est de 26,73 %.

année 2009: 489 jeunes sur 1812 habitants soit 26,98 % année 2010: 491 jeunes sur 1825 habitants soit 26,90 % année 2011: 489 jeunes sur 1845 habitants soit 26,50 %

La répartition par tranche d'âge est la suivante :

REPARTITION DES JEUNES PAR TRANCHE D'AGE



La population des jeunes sur la commune est stable et représente un quart des habitants.

Cette population des jeunes fait l'objet d'attentions particulières du conseil municipal qui a multiplié les investissements et les actions en sa faveur.



Les services apportés par la commune sont nombreux et évoluent pour permettre de constituer la chaîne de la transmission du bien vivre à Ste Féréole.

Nous allons passer en revue les équipements et services qui structurent la vie des jeunes, de la naissance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte.

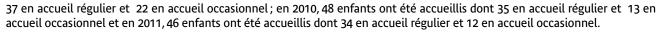
LA MAISON DE L'ENFANCE

La Maison de l'Enfance, située Route du Stade, accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. Elle est sous la responsabilité de Catherine MACHEIX, puéricultrice, et les enfants sont encadrés par une infirmière et 4 animatrices jeunes enfants

La capacité d'accueil de cette structure est de 20 places, les enfants pouvant être accueillis régulièrement ou occasionnellement.

L'accueil régulier suppose un contrat établi à l'année sur des jours et des heures précisés entre la famille et la structure; l'accueil occasionnel correspond à une venue ponctuelle de l'enfant en fonction des places disponibles.

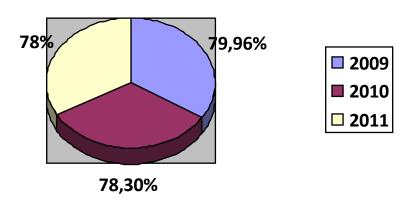
Au cours de l'année 2009, 59 enfants ont été accueillis dont



La fréquentation en heures et en jours en accueil régulier augmente pour chaque enfant, ce qui laisse moins d'heures à proposer en accueil occasionnel.



TAUX D'OCCUPATION ANNUEL DE LA MAISON DE L'ENFANCE



La maison de l'enfance accueille régulièrement des stagiaires soit dans le cadre de stage d'observation soit dans le cadre de l'obtention de diplômes comme le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Petite Enfance ou le BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles).

On été accueillis:

- en 2009, 5 stagiaires pour une durée totale de 27 semaines et 3 jours
- en 2010, 3 stagiaires pour une durée totale de 4 semaines
- en 2011,7 stagiaires pour une durée totale de 3 mois et 2 semaines

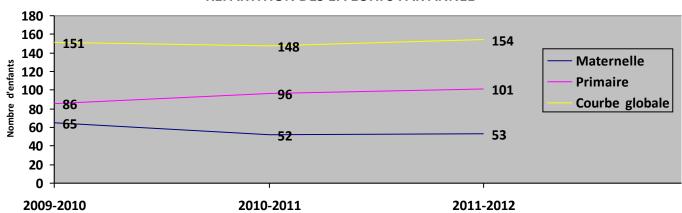






- 2009-2010: maternelle (65) et primaire (86) soit 151 élèves
 2010-2011: maternelle (52) et primaire (96) soit 148 élèves
- 2011-2012 : maternelle (53) et primaire (101) soit 154 élèves

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ANNEE



Année Scolaire

Les effectifs sont stables et ont même augmenté cette année. Depuis la rentrée de septembre 2011, **l'aide aux devoirs**, financée par le conseil municipal, est assurée par le directeur de l'Accueil de Loisirs, Aurélian COURSIERES, les lundis, mardis et jeudis à partir de 17h00. Cette aide aux devoirs a lieu dans la classe située en face de la salle de garderie.

La garderie péri-scolaire est assurée par Marie-Claire GRELLIER de 7h15 à 9h et de 16h30 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un goûter est assuré tous les jours.

La municipalité soutient des projets pédagogiques :

- soit financièrement (prise en charge des frais de transport ou participation financière lors de l'échange avec Manocalzati par exemple, ou encore à l'occasion de la classe de mer des élèves de CE1-CE2 et le voyage de 2 jours en Auvergne sur les volcans pour les classes de CE2-CM1 et CM2 qui doivent avoir lieu en fin d'année scolaire).

- soit en mettant à disposition des infrastructures de la commune (Halle des Sports, dojo...).

L'Association des Parents d'Elèves, quant à elle, aide à l'organisation de projets pédagogiques par un soutien financier, en organisant diverses manifestations (loto, tombola, ventes de produits divers tels que des chocolats...).



L'ACCUEIL DE LOISIRS ET ESPACE-JEUNES

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) a obtenu l'autorisation de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), autrement dit « Jeunesse et Sports », pour les enfants âgés de plus de 6 ans et de la PMI (Protection Maternelle Infantile) pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

La commune a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole afin d'obtenir des financements pour le fonctionnement de la structure.



Le contrat passé avec la CAF calibre le nombre d'enfants que l'accueil de loisirs est autorisé à accueillir.

Mercredis: 24 enfants

Vacances de Février et de Pâques : 32 enfants

Mois de juillet : 40 enfants Mois d'août : 30 enfants

Vacances de Toussaint : 28 enfants Vacances de Noël : 20 enfants

Pour l'année 2012, les jours d'ouverture seront les

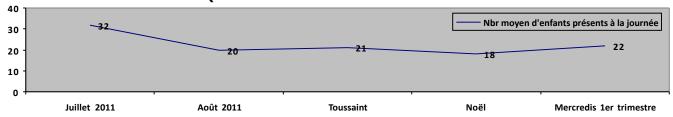
suivants: Tous les mercredis des périodes scolaires Vacances de Février: du 27 février au 9 mars Vacances de Pâques: du 23 avril au 4 mai Vacances d'Eté: du 6 juillet au 3 septembre

Vacances de Toussaint : du 29 octobre au 6 novembre (sauf le

2 novembre)

Vacances de Noël: du 26 décembre au 28 décembre

FREQUENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EN 2012







L'accueil de loisirs situé au rez-de-chaussée du bâtiment accueille les enfants à partir de l'âge de 3 ans, dès lors qu'ils sont scolarisés, et jusqu'à 12 ans. Cet espace de loisirs est composé de 2 salles d'activités, une pour les 3 – 6 ans, et une pour les 6 – 12 ans, d'un dortoir, d'une salle de restaurant ainsi que d'un patio.

Cet été, le thème des activités portait sur « **Les jeux extérieurs** ». En juillet, pour 19 jours d'ouverture de la structure, 32 enfants, en moyenne, ont fréquenté l'accueil de loisirs; en août, pour 24 jours d'ouverture, une moyenne de 20 enfants ont fréquenté la structure.

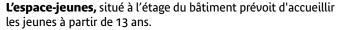
Pendant les vacances de la Toussaint, 21 enfants en moyenne ont participé aux activités organisées autour « **des jeux du monde** » sur 5 jours d'ouverture. Le vendredi 28 octobre, une exposition a été organisée et les réalisations des enfants ont été présentées aux parents.

Pendant les vacances de noël, 18 enfants en moyenne ont participé aux activités organisées autour du thème de noël avec une sortie à la patinoire de Brive.



Quant aux mercredis du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, 22 enfants en moyenne ont participé aux activités dont le thème choisi était celui des **contes**.





Ils peuvent bénéficier d'équipements tels qu'une salle de cinéma et une salle informatique. Une réunion leur est proposée le 25 février et sera l'occasion pour eux d'exprimer leurs attentes.

La structure, ouverte les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7H30 à 18H30, est idéalement située : en effet, à proximité, se trouvent

- la piscine (808 enfants l'ont fréquentée durant l'été 2011).
- les stades de foot
- la halle des sports
- les terrains de tennis
- le mini-stadium permettant la pratique d'activités diverses comme le basket, le badminton, le handball ou encore le volley-ball







LA MISSION LOCALE

Son rôle est assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de tous les jeunes de plus de 16 ans et de moins de 25 ans qui ne sont pas scolarisés. La Mission Locale comprend tout ce qui concerne l'emploi, mais aussi la vie quotidienne (santé, logement, transports, loisirs) et travaille en réseau avec Pôle Emploi, le Conseil Général, l'ARS (Agence Régionale de Santé). Plusieurs types d'actions existent afin de soutenir ces jeunes : le service civique, les contrats d'accompagnement dans l'emploi passerelle ... qui leur permettent d'acquérir une première expérience professionnelle. 23 jeunes flègeolois sont actuellement suivis et accompagnés par la mission locale. Le référent sur la commune est Delphine BOY. Un point régulier est fait entre celle-ci et la municipalité afin de connaître la situation des jeunes suivis de façon à pouvoir envisager des actions partagées.

Contact: Delphine BOY – Tél. 05 55 17 73 00

LES ASSOCIATIONS QUI INTÉRESSENT LES JEUNES

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES:

- l'école de foot compte actuellement 46 jeunes adhérents sur 112 licenciés, soit 41%.
- l'école de tennis compte quant à elle 30 jeunes de 7 à 17 ans, qui adhèrent au Tennis Club de Sainte-Féréole. Les cours ont lieu à la Halle des Sports..
- le judo compte 15 jeunes âgés de 6 à 10 ans.
- la danse : l'Association Musique On Danse regroupe 48 jeunes danseuses âgées de 4 à 14 ans.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES:

- le Comité de Jumelage favorise les rencontres des jeunes avec l'Italie dans le cadre scolaire ou des échanges pour le travail d'été des jeunes
- l'Association Piano à Queue – Les cours de piano sont assurés par Rébecca GAIGNEROT les



- mercredis après midi à la salle du stade. 5 élèves sont actuellement inscrits et suivent les cours de piano, dont 3 enfants.
- l'AFS vivre sans frontière : cette association permet l'organisation d'échanges interculturels de longue durée pour les jeunes afin de leur permettre de découvrir de nouvelles cultures

Les jeunes sont porteurs d'avenir avec leurs défauts quelquefois, mais aussi leurs qualités : rapidité, précipitation, empressement, force, beauté, fraîcheur, spontanéité ...

Le rôle des adultes, parents, enseignants, élus et tant d'autres, est de tout mettre en œuvre pour que s'épanouissent tous les talents, chacun à sa manière et selon son libre arbitre.





CRÉATION DE DEUX BUREAUX DE VOTE AVEC UN NOUVEAU LIEU D'IMPLANTATION

L'année 2012 est une année d'élections : élections présidentielles les 22 avril et 6 mai et élections législatives les 10 et 17 juin.

En vue de ces élections, la municipalité a décidé de créer 2 bureaux de vote, qui seront situés, non plus à la Maison du Temps Libre, mais à la Salle du Stade.

POURQUOI CRÉER UN DEUXIÈME BUREAU DE VOTE ?

La circulaire du 20 décembre 2007 concernant le déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct recommande de ne pas dépasser 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau de vote.

Or, le nombre d'électeurs de la commune ne cesse d'augmenter et lors des dernières élections ils étaient de 1 470 concentrés sur un seul bureau de vote (la Salle du Temps Libre).

Il était donc devenu nécessaire de modifier l'organisation des élections en créant un second bureau de vote.

Ces 2 bureaux seront situés, non plus à la Maison du Temps Libre, mais à la Salle culturelle et festive du Stade. En effet, seule cette salle réunit les caractéristiques nécessaires au bon déroulement d'une opération électorale : grand parking, accessibilité aux personnes à mobilité réduite

A QUEL BUREAU DE VOTE VAIS-JE ÊTRE RATTACHE ?

La répartition des électeurs par bureau de vote a été établie par critère géographique, notamment par référence à la Route Départementale n° 44 qui traverse la Commune.

Ainsi, sont rattachés au bureau de vote n°1 les électeurs domiciliés à l'Est de la RD 44 et au bureau de vote n°2 ceux domiciliés à l'Ouest de la RD 44. Les électeurs du Centre Bourg sont répartis sur les deux bureaux de vote.

La carte ci-contre identifie et matérialise les secteurs géographiques rattachés à chaque bureau de vote, avec un zoom sur le Centre Bourg.

Courant août 2011, la commune a saisi les services de la Préfecture afin de lui soumettre le projet de création des bureaux de vote ainsi que le lieu d'implantation.

Cette proposition a été validée par arrêté du préfet en date du 4 août 2011.

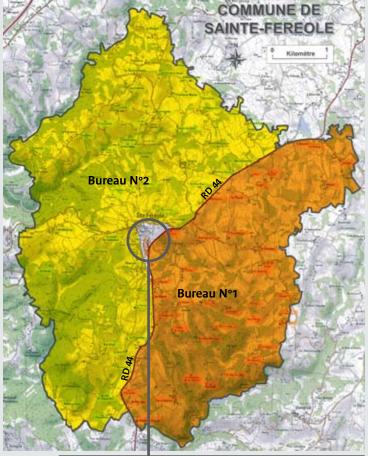
LE DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

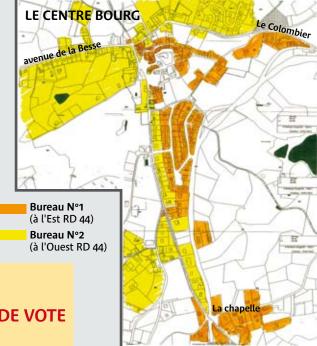
L'année 2012 est également une année de refonte des listes électorales : cela signifie que toutes les personnes inscrites sur la liste électorale recevront, courant mars ou avril, une nouvelle carte électorale qui précisera notamment le bureau de vote de rattachement.

Le jour des élections, vous devrez vous présenter au bureau de vote mentionné sur votre carte électorale.

A COMPTER DE JANVIER 2012:

- VOUS VOTEREZ A LA SALLE DU STADE
- VOUS DEVREZ VOUS DIRIGER VERS LE BUREAU DE VOTE MENTIONNE SUR VOTRE CARTE ÉLECTORALE.



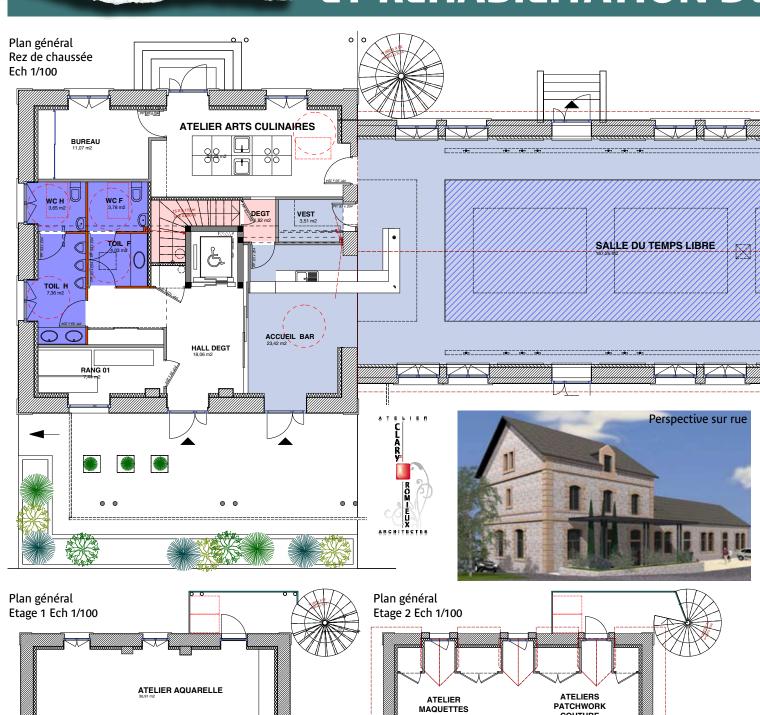


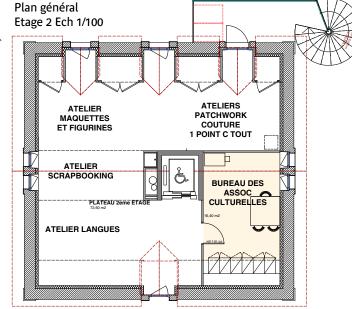




ACTUALITÉS

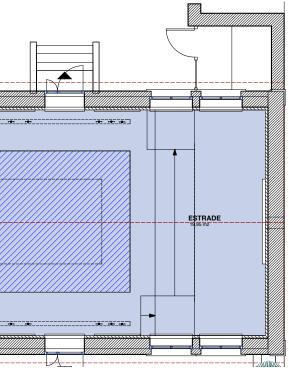
CREATION DE LA MAISO ET REHABILITATION DE







N DES ASSOCIATIONS CULTURELLES LA SALLE DU TEMPS LIBRE





Comme nous vous l'indiquions dans le bulletin municipal n° 23, le Conseil Municipal a décidé de réaménager totalement la « Maison du Temps Libre » en créant deux espaces distincts :

- la grande salle actuelle qui sera rénovée continuera ses fonctions de salle polyvalente et multi-fonctionnelle à destination des associations et des habitants de la commune;
- la Maison des Associations aux 1er et 2ème étages du bâtiment autrefois dédié aux logements des instituteurs.

Les marchés ont été attribués selon le tableau ci-dessous :

Terrassement – VRD	Lagarde et Laronze	19 640,00 € HT
Démolitions	Martinie	25 277,93 € HT
Maçonnerie – ravalements	Martinie	101 949,75 € HT
Charpente	SA Dubois	6 191,00 € HT
Couverture	Bouillaguet	15 400,06 € HT
Etanchéité	Revet Sol	1 496,51 € HT
Menuiseries extérieures aluminium	Manière et Mas	75 000,00 € HT
Menuiseries intérieures – Mobilier – Parquets	Pompier	51 800,00 € HT
Plâtrerie -Isolation	Descat	52 200,00 € HT
Electricité - Luminaires	Sobel	42 460,00 € HT
Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Climatisation – VMC	Lavergne	75 720,09 € HT
Carrelage – Revêtements	Mizzaro	39 381,27 € HT
Serrurerie	Pascal	21 419,00 € HT
Peinture	Descat	42 896,60 € HT
Ascenseur	Koné	22 000,00 € HT
Flocage Isolation	JBI	2 816,69 € HT
Espaces verts	Jarrige	2 642,59 € HT
Stores	Montaleytang	6 400,00 € HT

Soit un coût total des travaux de 604 691,49 € HT pour une estimation de 658 440 € HT Le plan de financement est le suivant (T.T.C.):

- coût total des travaux : 723 211,02 €
- coût total architecte et études : 73 870,58 €
- mission CSPS : 2 206,62 €
- mission Contrôle Technique : 5 405,92 €
- coût total de l'opération : 804 694,14 € TTC

Subvention Conseil Général Maison Temps Libre : 36 040,00 €
DETR (État) Maison Temps Libre : 48 000,00 €
Subvention Conseil Général Maison des Associations Culturelles : 61 000,00 €
DETR (État) Maison des Associations Culturelles : 48 000,00 €
Contrat de pays Agglo Maison des Associations Culturelles : 165 450,00 €
Récupération TVA sur l'ensemble de l'opération : 124 582,74 €
Reste à la charge de la Commune : 321 621,40 €





Les associations utilisatrices des lieux se sont vu attribuer, pour la durée des travaux, d'autres espaces : cantine scolaire pour la Rose des Vents, salle de réunion de la Maison des Jeunes pour les activités du Syndicat des Initiatives (couture, patchwork, scrabble) et certaines activités d'Expression et la salle Culturelle et Festive pour la chorale et les ateliers aquarelle et encadrement.

Les travaux ont débuté début janvier 2012 et devraient se terminer en









Rénovation du quartier des Pradelles

Dans le bulletin précédent nous vous avons présenté les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique ainsi que de l'éclairage public réalisés

par la SDEL sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification. Ils se sont déroulés de mai à septembre 2011.

La deuxième phase, prise en charge par la commune, a débuté en octobre 2011 et concerne :

- la réfection des trottoirs avec la mise en place d'une structure en grave béton réalisée par l'entreprise COLAS et la pose d'un revêtement en asphalte par l'entreprise SMAC.
- la mise en place d'un nouvel éclairage public plus performant et plus économe par l'entreprise SDEL. Les nouveaux candélabres équipés d'un programmateur permettant de régler la densité de l'éclairage sont en place novembre.



Les anciens candélabres seront remplacés courant 1er semestre 2012.





Suite à un orage, un effondrement dû à la dégradation d'une buse béton s'est produit sur le trottoir à l'entrée de la Rue des Pradelles. Profitant de la présence de l'entreprise COLAS la commune a fait procéder au remplacement de cette canalisation par un tuyau PVC de diam. 400.

L'ensemble des travaux devrait être terminé à la fin du premier semestre 2012.

Le coût des travaux pour la rénovation de ce quartier s'établit ainsi :

Enfouissement des réseaux téléphonique et électrique (travaux et maîtrise d'oeuvre)

Trottoirs (structure)

Trottoirs (asphalte)

Remplacement des candélabres

Remplacement buse béton

Total dépenses

48 147,46 € TTC

69 294,88 € TTC

110 608,47 € TTC

31 694,00 € TTC

17 734,97 € TTC

Financement:

Participation Syndicat d'Electrification: environ 21 000 € TTC Subvention Conseil Général 1ère tranche éclairage: 11 500 € TTC Fonds propres de la commune









Assainissement Les Vignottes

Après les villages de Berchat (en 2005), Laubeyrie (2006) et Sauvagnac (2008) c'est le lieu-dit « Les Vignottes » qui va être doté d'un réseau d'assainissement collectif.

Inscrit dans une démarche environnementale ce projet veut répondre, de manière globale, à la mise en conformité des assainissements individuels non réglementaires.

Les travaux, réalisés par l'AGGLO de Brive commenceront à la fin du 1^{er} trimestre 2012 pour se terminer en fin d'année 2012. Durant cette période la circulation sur la RD44 sera quelque peu perturbée.

Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises E.H.T.P. et A.E.L pour un montant total de 435 000€ H.T. (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Quelques informations techniques sur cet investissement:

Il faudra poser environ 1 600 ml de canalisation gravitaire, un poste de relevage et 600 ml de canalisation de refoulement pour raccorder la quarantaine d'habitations à la station d'épuration de Sauvagnac.



Cette opération d'assainissement des Vignottes est la première tranche d'un projet global regroupant deux villages de Malemort, Combe la Barge et Argaux.

Les correspondants pour ces travaux sont :

Maître d'Ouvrage : Agglo de brive – service assainissement.

Maître d'Œuvre : Bureau d'Études DEJANTE à Malemort.

Commune de Ste Féréole : Commission Urbanisme.

Travaux sur les routes

L'équipe technique communale quant à elle a effectué la mise en place de « point à temps » sur les routes d'Aujol, Berchat, La Borie Basse, Le Mons et le Pontal pour un montant de 24 524,21€ TTC.

Les routes: un effort important et continu

C'est ainsi que 202 809,65 € TTC ont été investis sur les routes communales en 2011.

L'entreprise COLAS a traité en enrobé les rues du Cordonnier, du 11 Novembre, F. Labrousse, des Lilas, du Porche, ainsi que le cheminement du stade pour un montant TTC de 105 649,43 €.

Les enduits ont été refaits par l'entreprise DEVAUD sur les routes du Noyer, du Poujol, de Tribier, La Grandie, La Grafouillère, La Besse, La Maurie Bas et les Esclauses pour un montant TTC de 72 636,01 €.











Le programme routier 2012 :

- lotissement du Colombier (route du cimetière au lotissement)
- Coulier
- Bois Busset

L'équipe technique fera la réfection des routes des maisons non desservies par un revêtement goudronné. Elle fera également un suivi de l'ensemble des routes par mise en place de point à temps qui visent à conserver un excellent état de roulement à toutes nos routes.

Les entreprises COLAS et SMAC précèderont à la réfection d'une partie des trottoirs de l'Avenue de la Chapelle, et à la création de trottoirs allant de la Maison de l'Enfance jusqu'à la Résidence de Tourisme.



EN BREF

Bas du bourg

Dans le numéro n° 22 du Bulletin Municipal nous vous informions de l'achat, par la commune, d'une parcelle de terrain au lieu-dit « Prés du Bourg » (sur la route de la Salesse) d'une contenance de 14 367 m² et d'une autre jouxtant la précédente d'une superficie de 3 500 m².

Des travaux d'un montant de 64 295,26 € TTC ont été réalisés par l'entreprise MARSALEIX de Saint Bonnet l'Enfantier pour capter et canaliser les eaux pluviales provenant du bourg et de parcelles en amont qui causaient des dégâts à deux habitations en contrebas lors des gros orages.

Une fois ces travaux effectués, le terrain a été divisé en neuf parcelles constructibles positionnées le long des routes communales (la Salesse et Lajoinie) dont la superficie varie de 1 309 m² à 1 684 m². Le reste du terrain est proposé à la vente en « espace vert » non constructible. Le prix de vente du m² est de 20 € ou 22 € selon l'emplacement de la parcelle et de 10 € le m² pour les espaces verts.

Début janvier 2012, huit lots sont vendus, le neuvième est en cours d'acquisition.





Cérémonies du souvenir











14ème concours COMMUNAL POUR LE FLEURISSEMENT

Une mention particulière aux personnes qui fleurissent le talus le long de nos routes communales: Mme Delon au Géant et Mmes Estorges et Lapeyre au Mas. Pensez à vos plantations pour 2012 et faites parvenir au secrétariat de mairie, en même temps que votre inscription, les photos de vos réalisations (toujours bien visibles depuis la voie publique): le jury saura récompenser vos efforts pour rendre notre commune plus attrayante. Vous qui aimez les fleurs, fleurissez ensemble un coin de votre village, de votre rue, de votre quartier, un talus, une croix ...



































Diplômes cross 2011

Une quinzaine d'élèves de l'école primaire se sont qualifiés pour le Cross Départemental USEP qui s'est déroulé sur le site du lac de Bournazel à Seilhac.

Au total se sont 1 480 enfants issus de 120 écoles corréziennes qui ont pris le départ de cette compétition bravant le mauvais temps.

Deux jeunes flégeolois se sont distingués : Louise classée dans les quinze premières chez les benjamines et Lenny dans les 30 premiers « garçons ».



Vœux au personnel et bénévoles associés



Le Maire, entouré des élus municipaux, a présenté ses vœux aux agents communaux et aux bénévoles associés. Il a ensuite rendu hommage au travail et à la qualité des 21 employés communaux, car, a-t-il dit, « une équipe d'élus soudés et qui trace la voie ne suffit pas, il faut un groupe de salariés pour faire vivre et avancer la commune ». « Vous êtes au service de l'ambition des élus : servir, équiper et transformer pour offrir à la population les équipements nécessaires ». Il a également exprimé toute sa reconnaissance aux bénévoles associés qui par leur engagement, en donnant de leur temps, font fonctionner des services pour le plus grand bonheur des administrés : bibliothèque, salle informatique, salle de remise en forme. Il n'a pas manqué non plus de saluer le travail de la presse qui rend fidèlement compte de toutes les manifestations municipales et associatives qui se déroulent sur le territoire de notre commune. Henri Soulier a souligné que dans les années à venir, l'équipe des employés risquait d'être réduite car, dans le cadre du transfert des compétences, le service « petite enfance » pourrait passer à l'Agglo malgré le vote contre, à l'unanimité, du Conseil Municipal. Chacun a pu continuer d'échanger autour d'un convivial vin d'honneur.

Ballades en Corrèze

Le 22 juillet le Conseil Général a organisé l'une de ses « Ballades en Corrèze » sur le chemin des Saulières à Sainte Féréole. Une centaine de participants ont, pour la plupart, découverts notre commune : sur le chemin de la Besse, Joël Hébrard a commenté le point de vue quasi circulaire et sur les lieux de la Besse, Denise Verlhac a raconté le témoignage de ses parents, habitant Laubeyrie, sur les événements qui se sont déroulés en ces lieux.





Le Père Noël de passage à Ste Féréole



Rencontre avec nos Aînés

C'est désormais une tradition : le 3ème dimanche du mois de janvier rassemble les Aînés de la commune autour d'un repas offert par la municipalité. L'occasion pour le Maire, Henri Soulier, de leur présenter, au nom de tous les élus, ses meilleurs vœux, avec une pensée pour ceux qui nous ont quittés ou qui, malades n'ont pu se déplacer. L'occasion aussi de faire un point sur la situation de la commune et sur ses projets. Chacun s'est retrouvé autour d'une belle table pour un excellent repas concocté et servi par Véronique et son équipe de l'Auberge des Sources, sans oublier l'accordéon qui a accompagné les danseurs. Comme chaque année, les personnes résidant en maison de retraite ou hospitalisées n'ont pas été oubliées : des élus leur ont rendu visite et leur ont remis, au nom de la municipalité, un petit cadeau.





ECHO DE MANOCALZATI



Les célébrations de l'unité italienne

tombent à un moment très délicat de notre histoire nationale, ponctué par les manifestations et les menaces d'un nouveau démembrement d'un Etat créé à grand peine il y a 150 ans (1861-2011). La controverse actuelle, -fédéralisme ou unité-, réitère en quelque sorte celle qui est née au moment de la formation de l'Etat italien et qui hésitait entre deux perspectives : rassemblement ou annexion des nombreux états régionaux de la Botte; et sur la forme institutionnelle à donner au nouvel état : état fédéral, ou état unifié sous l'autorité papale, système monarchique ou républicain. Et l'on étudia alors les modèles des démocraties libérales en Europe (Grande-Bretagne, France), mais aussi ceux de forme novatrice, comme les Etats-Unis d'Amérique.

L'annexion du Royaume des Deux-Siciles, en 1860, est l'histoire de la rencontre concrète entre des territoires hétérogènes : le Sud et le Nord de l'Italie. Avec toutes les conséquences, qui en découlèrent dans ces années-là : troubles et rébellions, notamment dans les régions intérieures du Sud de l'Italie.

Le mois de Juillet 1861 fut un mois particulièrement important dans l'histoire de la province d'Avellino, car il marqua le soulèvement des villes et villages de l'Irpinia contre le gouvernement monarchique de la maison de Savoie. L'insurrection irpinienne s'inscrivit dans le mouvement plus vaste des émeutes qui éclatèrent dans tout le Sud entre 1860 et 1861. Les populations méridionales se dressèrent contre le "régime de Savoie" et en faveur du roi François II de Naples.

En Irpinia le plus fort des révoltes se développa du 6 au 9 Juillet, mais à Manocalzati les signes étaient déjà présents le 7 avril. Les documents des procès tenus contre les rebelles devant la cour d'Avellino nous permettent en quelque sorte de reconstruire la chronique de ces journées particulières à Manocalzati.

"Au matin du 7 avril 1861 fut retrouvé à la pointe de l'église de la Madone Immaculée dans l'agglomération de Manocalzati un gourdin surmonté d'un mouchoir blanc en manière de drapeau, qui avait été volé au capitaine de la Garde nationale, Don Lorenzo Accomando. Le capitaine ainsi que le maire, Don Nicola Accomando, en déduisirent (...) qu'il s'agissait là d'un signal en vue d'une conspiration pour changer la forme actuelle du gouvernement".

Ce fut le point de départ présumé de ce qui deviendra ensuite la révolte. Le 7 Juillet, en fait, on fit courir le bruit dans la ville, à l'instigation du caporal de la Garde nationale locale, Nicola Sarno que l'agitation régnait à Chiusano [bourg voisin de Manocalzati] en faveur du gouvernement des Bourbons.

Dans le sillage de ce qui se passait dans d'autres communes, les habitants de Manocalzati armés de fusils, de haches et d'outils de travail en tous genres envahirent les rues en acclamant le gouvernement précédent. Certains insurgés entrèrent dans la mairie et brisèrent les portraits de Garibaldi et du roi de Savoie, mais emmenèrent les bustes de François II et Marie-Sophie [les souverains de Naples détrônés], et les portèrent en triomphe dans les rues du pays. Le soir ils s'emparèrent de l'église principale et firent sonner les cloches à toute volée.

On entendit ce tumulte dans le village voisin de San Barbato, et ses habitants (à l'époque c'était une entité distincte et non un hameau, comme aujourd'hui) se joignirent aux révoltés de Manocalzati. Ensemble, ils se rendirent

à la maison du capitaine Giuseppe Del Mauro, qui avait couru, entretemps, à Avellino pour appeler

> des renforts, et ils se firent livrer par sa femme le portrait de Vittorio Ema

nuele II, qui fut aussitôt détruit avec les armes de Savoie.

A travers les rues de Manocalzati les cris de "Vive François II" s'élevaient vers le ciel. Le peuple en liesse se déversait dans les rues, les cloches de l'église paroissiale sonnaient toujours à toute volée, on tirait des pétards, fournis par le percepteur municipal Michele Ventola.

Le 8 Juillet vinrent de Pianodardine [banlieue de Avellino] à peu près 50 insurgés armés de fusils et de haches, qui se mirent aux côtés de ceux de Manocalzati et tous tâchèrent de collecter des armes, des munitions et des provisions pour affronter la Garde nationale. Quelques dizaines de gardes nationaux, de fait, en provenance de la proche Atripalda, dirigés par le capitaine Francesco Sgambati, ne tardèrent pas à leur faire face.

Le combat contre les émeutiers eut lieu sur le mont Sant' Angelo, une colline au sud de Manocalzati. Après plusieurs heures, les groupes rebelles furent dispersés. Les fugitifs se dirigèrent vers Montefalcione, siège de l'insurrection.

Les soldats réguliers entrèrent à Manocalzati et commencèrent les ratissages. Beaucoup de gens furent arrêtés, même si on n'en connaît pas le nombre exact. Néanmoins il apparaît sûr que 61 habitants de Manocalzati et 2 personnes de San Barbato furent inculpés de « complot et d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat dan le but de renverser l'actuel gouvernement. » Parmi eux, il y avait 10 soldats de l'armée des Bourbons, qui avaient abandonné les troupes régulières pour rejoindre les insurgés.

Depuis le début du XIXe siècle jusqu'à 1861, les événements qui se sont succédés et qui ont conduit à l'Unité de la Botte ont été, pour ainsi dire, comme une marche sur une route cahotique; ce qui est, comme on le sait, ni facile, ni confortable ni enthousiasmant. Tout cela ne doit pas justifier ceux qui aujourd'hui en Italie cherchent à trouver des raccourcis dangereux. Abandonner la bonne route, quoique pleine de trous et de bosses, en indiquant des alternatives fort distinctes et divergentes quant au tracé, voilà qui conduirait inévitablement à la destruction de ce qu'on a essayé avec peine d'unir, il y a un siècle et demi.

Manocalzati

a parole aux ASSUCIATIONS LA ROSE

Le club de la Rose des Vents a repris ses activités en septembre par un voyage à vichy : visite guidée de la ville avec ses sources thermales et sa fabrique des fameuses pastilles du même nom. Le repas d'automne a eu lieu le samedi 8 octobre à l'Auberge des Sources. Le 22 octobre, une vingtaine d'adhérents sont allés dans le cadre de la gérontologie (semaine bleue) à Allassac assister à un après-midi récréatif. L'assemblée générale s'est tenue le mercredi 23 novembre au cours de laquelle ont été fêtés 5 nonagénaires et 2 octogénaires. Le club a clôturé l'année 2011 par son traditionnel repas de Noël le samedi 10 décembre. Il commencera la nouvelle année en fêtant les Rois, la Chandeleur, Mardi-Gras ...

Le repas farcidures aura lieu le samedi 3 mars chez Véronique. En 2012, les voyages ne seront pas oubliés : l'un, le 16 mai à Vulcania et l'autre le 19 septembre au Château des Milandes avec croisière en gabare sur la Dordogne à partir de la Roque-Gageac. L'association continue sa participation au concours de belote inter-clubs et maintient son activité « randonnées pédestres » (tous les lundis à 14 heures, Maison du Temps Libre). Comme tous les ans, le club participe aux marchés des Producteurs



de Pays et terminera l'exercice 2011-2012 par son exposition-vente le dimanche 1er juillet à la Salle du Stade. Le club qui se réunit les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois (sauf juillet et août) invite toutes les personnes intéressées à la rejoindre. Pour cela, contacter la Présidente, Marie-Françoise BORDES au 05.55.85.74.48. Pendant le réaménagement de la Maison du Temps Libre, les réunions du club auront lieu à la cantine scolaire.

Calendrier des manifestations 2012 :

- réunion du club tous les 2ème et 4ème mercredi du mois (sauf juillet et août)
- mercredi 18 avril : concours de belote inter-clubs
- 29, 30 juin et 1er juillet : exposition-vente du club
- samedi 8 décembre : repas de Noël

La Présidente, Marie-Françoise BORDES.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le dimanche 22 janvier 2012 à 10 h 45 à la Salle du Stade. Cette assemblée a été suivie d'un repas. Dans la semaine suivante sera formé un nouveau bureau.

DATES A RETENIR:

- samedi 28 avril : soirée choucroute animée par Momo
- samedi 23 juin : feu de la Saint-Jean nouveau programme et nouvelle animation
- 7, 8 et 9 septembre : Fête annuelle programme à définir

Bonne année et bonnes fêtes à tous avec le Comité.

Le Président, Michel BERGER.

Association des Donneurs de Sang bénévoles

Au cours de l'année 2011 il a été récolté 221 poches de sang.

Au nom des malades, merci à ces généreux donneurs qui ont pris le temps d'offrir ce précieux liquide pour sauver des vies.

En 2012, les collectes auront lieu :

- lundi 19 mars de 16h à 19h30 à la Salle du Stade
- lundi 25 juin de 16h à 19h30 à la Salle du Stade
- vendredi 26 octobre de 16h à 19h30 à la Salle du Stade suivie du traditionnel repas d'automne préparé par les membres de

l'« Atelier Cuisine » de l'association Expressions

- vendredi 28 décembre de 16h à 19h30 à la Salle du Stade.

Les bénévoles de l'association ont participé tous les jeudis aux marchés des « Producteurs de Pays ».

Les membres de l'association espèrent qu'il y aura encore plus de donneurs et souhaitent à chacun une bonne et heureuse année 2012. Vice Présidente :

Janine Bécot : 05 55 85 70 57

Mail : jean-mariebecot@orange.fr

COMITÉ JUMELAGE

LES JEUNES TRAVAILLEURS DANS LE JUMELAGE



Les comités de jumelage de Sainte-Féréole et Manocalzati ont décidé dans un premier temps de porter leurs efforts sur des échanges en faveur des jeunes. Après le séjour en Italie d'une durée de 5 jours des écoliers flégeolois (CM1-CM2), les premiers échanges de jeunes travailleurs ont eu lieu en juillet. Trois jeunes italiens de Manocalzati, Umberto, Rafaele et Francesco sont

arrivés à Sainte-Féréole. Ils ont été employés l'un dans un magasin de motoculture, l'autre dans un commerce d'alimentation et le dernier par les services techniques de la Commune. Les familles d'accueil des 3 jeunes transalpins ont profité de leur temps de loisirs et surtout des week-end pour leur faire découvrir non seulement la région mais aussi Bordeaux, Sarlat, Paris (deux jours), visiter des musées (Sarran), le zoo ru Parc du Reynou à Limoges, une sortie en bateau sur le lac de Marcillac-la-Croisille, passer quelques soirées à Brive Plage ...etc...

Ces jeunes, pendant un mois, ont pu découvrir une autre culture, d'autres façons de faire, échanger sur les coutumes des uns et des autres, faire des rencontres enrichissantes, créer même des liens d'amitié et repartir chez eux la tête remplie de souvenirs. Pendant la même période, deux jeunes lycéennes flégeoloises, Mylène HEBRARD et Manon CONET, se sont rendues à Manocalzati où elles ont travaillé pendant un mois dans une ludothèque municipale. Elles ont été hébergées, la première semaine chez Anna et Antonio, puis le

restant du séjour chez Antonietta et Gaetano.

Après quelques jours d'adaptation, elles ont pris leurs repères pour le restant du séjour. Se sont succédées alors plusieurs visites : Rome, Naples, la région de Benevento, la côte Amalfitaine où elles ont été accompagnées par les différents membres du Comité de Jumelage. A la ludothèque, où elles ont été tout de suite intégrées par l'ensemble du personnel bienveillant, elles ont été encadrées par Gerarda et Ilaria et ont pris beaucoup de plaisir à s'occuper d'enfants de 4 à 12 ans. Si les premiers pas linguistiques furent compliqués au départ, très vite elles ont progressé dans l'apprentissage de l'italien. Le comité de Jumelage de Sainte-Féréole est heureux que ce séjour leur ait permis de découvrir une autre culture et de lier des amitiés transalpines, ce qui est le but du jumelage. Les cours d'italien ont repris au mois d'octobre. Une vingtaine de participants, répartis en trois ateliers, font l'apprentissage de cette nouvelle langue, avec Lucia et Marianne, les lundis, mardis et mercredis soirs.





Après une année 2010 chargée de nouveautés nous pensions vivre 2011 de façon plus sereine mais fidèle au principe de participer et de progresser chaque atelier redoubla d'activités et d'initiatives tout au long de l'année. Pas moins de 10 concerts ont conduit la chorale aux quatre coins du département avec succès reconnu à chaque sorties. Les adeptes de l'encadrement initiés au cours du stage avec Mme Isabelle Jeanniard jonglent désormais avec la technique de « l'angle en relief ». N'oublions pas l'exposition de différents travaux dans le hall de la section MGEN de Brive. Un peu décalées mais fort appréciées les journées « réfection de fauteuil » animées par une professionnelle de la rénovation. Après avoir assisté au ballet « Giselle » à l'opéra de Bordeaux, l'atelier « Maintien Corporel » poursuit ses séances avec assiduité et toujours au complet. Au delà du remarquable travail des adhérentes notons le succès inespéré de l'exposition de broderie (plus de 500 visites) en présence de Marie-Thérèse de Saint Aubin référence nationale en la matière. Tout en continuant assidument leur activité toujours avec passion nos maquettistes préparent pour octobre 2012 leur 1ère exposition internationale à Sainte-Féréole. En valorisant

nos produits locaux c'est un voyage au-delà de nos frontières qu'ont accomplis les adeptes de l'atelier « arts culinaires » mettant en scène de nombreuses recettes de nos voisins européens. Notons également l'accompagnement lors de la journée du sang et le soutien lors de l'exposition future de l'atelier « Histoire, Maquettes et Figurines ». Les aquarellistes après les stages de JC Papeix et Gilles Brunerie et la visite à Brioude lors du festival d'aquarelle, concentrent beaucoup d'énergie à la préparation de la 2ème biennale internationale du 21 juillet au 5 août prochain qui s'annonce déjà très relevée. Des stages d'aquarelle seront proposés à tous les niveaux même grands débutants, ainsi que toutes les autres techniques à l'eau, tous les âges, des enfants aux adultes. Pour la circonstance l'association recherche des familles susceptibles d'héberger artistes et stagiaires. N'hésitez pas à vous inscrire également, même débutant, pour rejoindre la chorale.

Un seul contact:

Mme Monique Laporte 05 55 85 74 10

- Site de l'association « Expressions » : http://sainte-fereole.net
- Site de la biennale d'aquarelle : http://biennaledaguarelle.fr

section locale de la FNACA, dont le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre pour faire le point, compte une cinquantaine d'adhérents ou adhérentes.

Elle ne déroge pas à ses obligations et participe à toutes les cérémonies commémoratives se déroulant sur les lieux de mémoire : La Besse, Venarsal, Saint-Germain-le-Vergnes, Sacdroc, Donzenac sans oublier Vitrac-sur-Montane, ainsi qu'aux obsèques des anciens combattants de la Commune et des Comités voisins.

Elle assiste aussi, dans toutes les communes qui sollicitent le Comité, à l'inauguration de la plaque commémorant le 19 mars 1962. Elle participe également à toutes les manifestations festives, entre autres marchés de producteurs de pays et de Noël.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 10 novembre 2011 en présence du Président départemental et vice-président national, Michel DEFAYE. Il a été alors décidé que la prochaine cérémonie commémorative du cessez-le-feu en Algérie, 50eme anniversaire, aura lieu, pour des raisons de commodité, (en particulier participation aux cérémonies départementale et nationale), le dimanche 18 mars à 11h30 après la messe célébrée par l'un des siens, l'abbé Marcel DUBERNARD. La cérémonie sera suivie du repas annuel préparé et servi par Véronique à la Salle du Stade.

Roger AGELOUX, Jean-Claude BLANCHARD et Michel DELPY ont reçu le diplôme d'honneur de porte-drapeau en reconnaissance de leur disponibilité et de leur dévouement. Les responsables locaux de la FNACA se soucient de la santé des adhérents et font en sorte d'être le plus près possible de ceux qui éprouvent quelques difficultés en leur rendant une visite très souvent appréciée. La FNACA, dernière association représentative du monde combattant à Sainte-Féréole, a obligation de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations qu'elle invite à participer en nombre aux différentes commémorations.

Le Président Gilbert Bouillaguet

Tennis club de sainte féréole

Le Tennis Club de Ste Féréole est un club affilié à la Fédération Française de Tennis. Il dispose, grâce à la municipalité, d'équipements propices à la pratique aussi bien en loisirs, qu'en compétition, un court couvert et deux terrains extérieurs. Le club propose diverses activités autour du tennis et ce pour tous les goûts, ou tous les âges :

Des compétitions : en individuel ou par équipes adultes et enfants. 2011 a vu l'entrée en lice des équipes jeunes. 2 équipes de filles en 10 ans et une équipe de garçons en 9 ans ont pu éprouver leur progression dans le jeu en rencontrant d'autres équipes de leur âge. A noter la première place des garçons en division 3 départementale.

Des cours : école de tennis (à partir de 6 ans), cours pour adultes en loisirs (tous niveaux, tous âges). Une dizaine de bénévoles du club assure l'encadrement des activités.

Des animations : un tournoi de belote en février (32 équipes en 2011), le tournoi homologué 4ème et 3ème série dames et hommes qui a rassemblé un peu plus de 90 participants en 2011, une bonne réussite. Encore merci aux nombreux bénévoles. Le club a également participé aux Marchés de

Les projets: de nouveaux projets sont en cours de réflexion autour de l'école de tennis avec, entre autre, l'organisation d'animations sportives spécifiques, de goûters pour les fêtes..

Les dates importantes : le tournoi de belote le 18 février 2012, à la Salle des Fêtes et le tournoi homologué de tennis début juin 2012.

Les membres du bureau : Jean Yves Bertoli, Président, Charles Casadéi, vice président, Mireille et Claude Bourg, trésoriers, Frédéric Lavédrine et Michel Alves, secrétaires, Christine Alves, responsable animation.

Pour tout renseignement : Jean Yves Bertoli au 05 55 85 78 44 ou Michel Alves au 05 55 85 69 40











MUSIQUE ON DANSE

Pour la danse : Nos 49 danseuses

Pour la gym : Nos 36 Adhérentes ont constaté qu'avec Nicolas, le rythme était bel et bien présent (d'ailleurs il y a même des moments où il ne sait plus compter !! on ne sait pourquoi). Mais les muscles eux le savent, ils travaillent, s'échauffent, s'étirent mais tout en Fitness!!!! Bien sportivement.

La présidente : Sandrine Simoneau

Nos principales Manifestations:

- Atelier Créatif : dimanche 25 mars 2012 : salle polyvalente du stade. Nos danseuses participent ce jour là toutes ensemble à l'élaboration de décors pour le spectacle.
 C'est un moment très important car une complicité entre les cinq groupes s'établie!
- Spectacle : samedi 2 juin 2012 à 20h: salle polyvalente du stade
- Assemblée Générale et Pré- inscription 2012 : 15 juin 18h à 19h30 à la cantine de l'école

Sainte Fé Judo

Sept ans déjà que la section judo a installé ses tatamis à Sainte Féréole. Et c'est toujours avec plaisir que Didier, ceinture noire 2ème dan, retrouve, les lundis de 18 h 30 à 19 h 45 et mercredis de 16 h à 17 h 30, les quinze jeunes de 6 à 10 ans pour les entraînements. Sabrina, Simon et Armand, qui ont tous trois débuté le judo à Sainte Féréole, viennent l'aider très régulièrement avec enthousiasme. Tous trois continuent à s'entraîner à Malemort avec Jean-Claude et Philippe, ceintures noires 6ème dan.

Dans le cadre de la Vigilante Malemort Judo, tous ces jeunes ont participé aux différents stages et compétitions organisés à Brive, Tulle et Malemort. Toutes ces activités, pratiquées dans la bonne humeur et avec sérieux, leur permettront, sans aucun doute, de changer de couleur de ceinture le vendredi 13 janvier 2012 au dojo de Malemort, au cours d'une cérémonie devant leurs parents et leurs amis, ou alors en fin de saison sportive en juin. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05 55 85 70 53, à passer au dojo de Sainte Féréole à côté du stade ou à consulter le site internet http://www.judo19malemort.info/





En ce qui concerne l'association a Force Honneur et Tradition : C'association a vécu une année 2011 griche en En Aracociation e de Concerne de Concern

émotion.

1/ Après avoir réalisé son 3ème déplacement pour supporter les Blanc et Noir du CABCL à La Rochelle dans un car de très grande classe, les FHT ont organisé leur 2ème pique-nique.

Comme le veut la Tradition, chacun devait amener sa joie pour passer une journée mémorable. Les grands organisateurs s'appelaient Christian, Jacquy, Jean Jacques, Jean Luc, Patou, Jean Philippe, Vincent, Sophie et Nadine.

Le plaisir de faire plaisir s'est traduit par une GRANDE RÉUSSITE. Quelques mots pour décrire cette formidable réussite :

Un lieu tenu inconnu jusqu'au dernier moment, un 1er départ à 7h30 pour les pécheurs avec leur casse croûte, un 2ème départ à 10h pour les marcheurs, un voyage de 30 min en voiture pour se rendre sur le lieu des pécheurs, une balade à pied de 1h pour rejoindre le lieu du pique nique, un apéro géré de main de maitre par Vincent et Jérémi, un barbecue grillade et les desserts de tous.

Et il y avait une belle météo.

Au final le plus jeune avait 2ans et le plus ancien 76 ans. Les hommes et les femmes étaient à égalité pour atteindre les 130 personnes. Nous avons eu une très grande pensée à un des nôtres qui nous avait quitté quelques semaines auparavant et qui aurait apporté ses quelques mots en 'patoua'pour notre plus grande joie. On ne t'oublie pas Jeantou. Si on devait garder quelques images : la truite s'est transformée en brochet, la rivière s'est transformée en Piscine, les parents, grands parents, enfants, amis ont mangé plus de 600 écrevisses et les organisateurs ont été super, super BONS. Merci à eux

2/ Cette année encore une trentaine de membres se sont abonnés pour suivre leur équipe du CABCL, mais plus on est nombreux plus on s'amuse.

Projet 2012:

Remaniement du bureau avec de nouvelles têtes Une soirée photos sera faite en mars pour revoir nos sorties.

Un déplacement pour voir notre équipe du CABCL Un 3^{ème} pique-nique sera réalisé fin juin début juillet avec cette fois les jeunes à l'organisation et le lieu sera tenu secret jusqu'au bout : parole de président. Et une surprise si toutes les autorisations sont données.

Je rappelle que notre amicale est ouverte à tous les flégeolois et qu'il ne faut jamais oubliez son COIN sinon les gages sont de rigueur.

Le président, Yannick Macheix









29 JUILLET 2011

OBJET: SUPPRESSION ET CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2èME CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNI-**QUE PRINCIPAL 1èRE CLASSE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la nécessité de supprimer deux postes d'adjoints techniques 2ème classe à temps non complet, effectuant 22H53 heures par semaine pour l'un et 17H30 pour l'autre, et de créer deux postes d'adjoints techniques 2ème classe à temps non complet pour 27H15 par semaine pour la première et 22H47 pour l'autre par semaine. Il y a lieu de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet, effectuant 26H55 par semaine et de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet pour 31H30 par semaine. Ces créations de poste se justifient par l'ouverture de l'ALSH qui génère du temps de travail supplémentaire. Le Conseil Municipal décide de supprimer les postes tels que présentés ci-dessus, décide de créer les postes dans les conditions sus nommées à compter du 1er octobre 2011, inscrit les crédits nécessaires au budget et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet. Unanimité

OBJET: SUPPRESSION POSTE ATSEM 1ère CLASSE ET CRÉATION POSTE ATSEM PRINCI-PAL 2^{èME} CLASSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour l'avancement de grade d'un agent. Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à cet avancement de grade et pour ce faire de créer le poste et supprimer le poste actuel. Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste d'ATSEM 1ère classe, catégorie C et la création du poste d'ATSEM principal 2ème classe, à compter du 1er novembre 2011, précise qu'il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, précise que cette opération est prévue au Budget Primitif 2011 et modifie le tableau des emplois comme suit:

ATSEM 1ère classe: 1 ATSEM principal 2ème classe: 1 Unanimité

OBJET: SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT **ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée la nécessité de supprimer le poste d'adjoint administratif 1ère classe puisque l'agent qui occupait le poste a été nommé par voie de mutation au Conseil Général de la Corrèze à compter du 1er juillet 2011.

Le Conseil Municipal, accepte la suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe, Catégorie C, à compter du 1er juillet 2011.

Unanimité.

OBJET: SUPPRESSION POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL ET CRÉATION POSTE DE RÉDAC-

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par nécessité de service, il y a lieu de créer un poste de rédacteur chef et de supprimer le poste de rédacteur principal. Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste de rédacteur principal, Catégorie B, et la création du poste de rédacteur chef, Catégorie B, à compter du 1er octobre 2011 (il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche), charge le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur ce poste, précise que cette opération est prévue au Budget Primitif 2011 et modifie le tableau des emplois comme suit:

Rédacteur principal: 0 Rédacteur chef: 2 Unanimité

OBJET: EMPLOIS SAISONNIERS ALSH

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 4 mai 2011 sur la création de 3 emplois saisonniers à temps complet pour les vacances scolaires pour l'ALSH. Compte tenu du nombre d'enfants inscrits, il est nécessaire de prévoir des emplois saisonniers supplémentaires afin de renforcer les effectifs prévus initialement. Il sera fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984. Le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée: au maximum cinq emplois à temps complet (35 heures), pour le mois de juillet, pour le mois d'août, pour les vacances de Toussaint et pour les vacances de Noël, pour exercer les fonctions d'animateurs, au grade d'adjoint d'animation 2ème classe, 1er échelon, au lieu des trois emplois délibérés le 4 mai 2011. Conformément à la réglementation en viqueur, la structure aura 50 % de diplômés et soit 50 % de stagiaires ou 30 % de stagiaires et 20 % de non diplômés. Le Conseil Municipal décide le recrutement d'agents saisonniers, tels que présentés ci-dessus, précise que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 297 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget, charge le Maire de procéder au recrutement des agents et autorise le Maire à signer les contrats d'engagement

Unanimité.

OBJET: EXPÉRIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 a prévu, à titre expérimental pour les années 2010, 2011 et 2012, la mise en place d'un entretien professionnel pour les fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Il appartient à l'Assemblée Délibérante de décider de prendre part à cette expérimentation et de déterminer les cadres d'emplois ou emplois concernés. Le Maire précise que la valeur professionnelle sera déterminée sur la base de critères préalablement soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire en tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé. Ces critères une fois définis et visés par le CTP seront soumis pour approbation à l'Assemblée Délibérante. Un bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité Technique Paritaire et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Le Maire propose de soumettre à cette expérimentation aux filières administrative, sociale, médicosociale et animation. Le Conseil Municipal décide la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel pour les filières administrative, sociale, médico-sociale et animation et précise que l'entretien professionnel sera réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires susvisés. Il est conduit par leur supérieur hiérarchique direct et donne lieu à un compte-rendu d'entretien professionnel.

Unanimité.

OBJET: NUMÉROTATION DES LOGEMENTS HLM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la demande de Corrèze Habitat, il est nécessaire d'attribuer des numéros à chaque bâtiment HLM. Le Maire propose la numérotation suivante établie en conformité avec la numérotation des maisons alentour:

Lotissement Le Colombier: les maisons seront numérotées de 1 à 7, conformément au plan ci-annexé. Résidence Le Colombier: le bâtiment portera le numéro 8. Le Conseil Municipal décide la numérotation telle que présentée et charge le Maire d'informer les services du cadastre et Corrèze Habitat.

Unanimité.

OBJET: PROJET SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe l'Assemblée que par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Préfet doit arrêter dans chaque département, avant le 31 décembre 2011, un schéma département de coopération intercommunal (SDCI). Suite aux différentes réunions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), un projet est soumis à l'avis des différents conseils municipaux. Le Maire présente le projet de SDCI. La Commune est concernée principalement par la 18^{ème} proposition qui vise la fusion de l'Agglomération de Brive et des Communautés de communes de Juillac-Loyre-Auvézère, du pays de l'Yssandonnais, de Vézère-Causse, des Portes du Causse avec extension de périmètre aux communes de Donzenac, Estivaux, Orgnacsur-Vézère, Sadroc, St Bonnet l'Enfantier et St Pardoux l'Ortigier (membres de la communauté de communes des 3 A: A 20 - A 89 - Avenir) et intégration des communes isolées d'Ayen, Perpezac le Noir, Segonzac et Voutezac (EPCI à FP N°3:111 941 habitants). Le Conseil Municipal émet des réserves sur le bienfondé de cette 18ème proposition et notamment sur la représentativité et la place de la commune au sein de la future grande Agglo, compte tenu des problèmes de gouvernance et de compétences non résolus. A l'issue du scrutin, le vote donne les résultats suivants:

Pour: 6 Abstention: 6 Contre: 6





OBJET: RENOUVELLEMENT CONTRAT EN-FANCE JEUNESSE ET RÉORGANISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée la nécessité de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse contractualisé avec la CAF et la MSA. Ce Contrat Enfance Jeunesse est signé pour une durée de 4 ans afin d'obtenir une participation financière pour le fonctionnement de la Maison de l'Enfance et pour l'Accueil de Loisirs. Ce contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2014. Les barèmes appliqués aux familles fréquentant le multiaccueil sont celui de la CNAF. Il sera révisé selon la réglementation en vigueur. Une majoration de 15 % sera appliquée aux familles non domiciliées sur la Commune. La structure multiaccueil a une capacité d'accueil de 20 enfants. Les barèmes appliqués aux familles fréquentant l'Accueil de loisirs (ALSH) ont été fixés par une délibération du 4 mai 2011. La structure ALSH a la possibilité de solliciter une habilitation auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Corrèze (DDCSPP) pour accueillir jusqu'à 60 enfants. En conséquence, compte tenu des inscriptions et de la capacité du bâtiment, il v a lieu de modifier la délibération du 4 mai 2011 en précisant que la capacité d'accueil sera de 60 places maximum. Le Maire précise que l'ALSH sera fermé une semaine par an, aux vacances de Noël. L'ouverture de l'ALSH nécessite une réorganisation des services:

Par délibération du 4 mai 2011, il a été décidé d'augmenter les heures d'un adjoint d'animation recruté à la maison de l'enfance. Son temps de travail est depuis le 4 juillet 2011 de 28 heures au lieu de 21 heures. Les 7 heures supplémentaires sont attribuées à l'ALSH, soit 329 heures par an.

Le temps de travail pour le ménage du bâtiment est le suivant: 2 heures par semaine sur 36 semaines d'école, soit 72 heures par an et 7 heures par semaine sur 15 semaines de vacances scolaires, soit 105 heures pour un total de 177 heures par an. Les heures de l'agent chargé de la garderie périscolaire du mercredi seront transférées à l'ALSH. Ainsi sur 36 semaines, elle effectue 8 heures par mercredi, soit 288 heures par an transférées à l'ALSH.

La préparation des repas est effectuée dans les bâtiments de la cantine scolaire. Le temps de travail est le suivant:

Mercredis des périodes scolaires: 4H30 (6H – 1H30 pour la préparation des repas du multi-accueil) x 36 semaines = 162 heures

Vacances scolaires: 5H30 (7 heures -1h30 pour la préparation de la maison de l'enfance) x 5 jours x 11 semaines =302H30

Vacances scolaires: 7H00 x 5 jours x 4 semaines (fermeture du multi-accueil) = 140 heures

TOTAL: 604H30

Cette réorganisation prend effet à compter du 4 juillet 2011. Le Maire précise que le personnel administratif et le personnel des services techniques participent au bon fonctionnement des structures. Le personnel administratif est chargé d'établir les payes des agents de la maison de l'enfance et de l'ALSH, de compléter

les documents pour la CAF (compte de résultat. budget...), de payer les factures des deux structures aux différents fournisseurs, d'émettre les titres de paiement aux familles. Le temps passé est estimé à 140 heures par an pour le multi-accueil et 70 heures par an pour l'ALSH. Le personnel technique doit entretenir les espaces verts du multi-accueil et le bâtiment. Pour l'ALSH, leur présence sera nécessaire pour l'entretien du bâtiment (réglage du chauffage...). Le temps passé est estimé à 150 heures par an pour le multi-accueil et à 70 heures par an pour l'ALSH. Les temps de travail des agents ne sont pas augmentés: il s'agit d'une valorisation à intégrer à chaque structure. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes conventions, prestations de service et autres avec la CAF et la MSA pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014, décide l'application des barèmes de la CNAF pour les familles fréquentant le multi-accueil avec une majoration de 15 % pour les familles hors commune, précise que le multiaccueil a une capacité de 20 places et l'ALSH de 60 places maximum, acte la fermeture de l'ALSH une semaine par an (vacances de Noël), transfère les heures des différents agents communaux pour le bon fonctionnement de l'ALSH telles que présentées ci-dessus, transfère une partie du temps de travail des agents des services administratif et technique aux deux structures telle que détaillée ci-dessus.

Unanimité.

OBJET: RÉFECTION TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la nécessité de procéder à la réfection des trottoirs du lotissement des Pradelles suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, ainsi que la réfection des trottoirs le long de la RD 25E et d'un côté de la route du Stade. Le Maire propose que le marché à passer se fasse sous la forme d'un marché à procédure adapté (MAPA) avec une tranche ferme pour la réfection des trottoirs du lotissement des Pradelles et une tranche conditionnelle pour le reste. Le Maire précise que les travaux de mise en œuvre de grave ciment sur les trottoirs du lotissement des Pradelles seront en partie pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Électrification qui remboursera la Commune. Les quantités estimées sont les suivantes:

Travaux de terrassement et de mise en forme des trottoirs – Lotissement des Pradelles (tranche ferme): 3 340 m² de fourniture et de mise en place de grave ciment. Travaux de revêtement des trottoirs – Lotissement des Pradelles (tranche ferme): 3 340 m²

Travaux de terrassement et de mise en forme des trottoirs / travaux de revêtement des trottoirs—avenue de la Chapelle (tranche conditionnelle): 2 210 m²

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux tels que présentés cidessus, fixe le mode de dévolution sous la forme d'un marché à procédure adaptée, autorise le Maire à signer les marchés à venir ainsi que les pièces administratives et techniques nécessaires, précise que les travaux pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Électrification seront

payés par la commune et remboursés par le SIE. Unanimité.

OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITÉ DES FÊTES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de subvention exceptionnelle du Président du Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête Annuelle qui se déroule au mois de septembre. Considérant la place prépondérante du Comité des Fêtes dans l'organisation des différentes manifestations communales, l'implication importante des bénévoles. Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2011 de 1 000€ pour le Comité des Fêtes et précise que cette somme est inscrite au BP 2011 à l'article 6574.

Unanimité.

12 SEPTEMBRE 2011

OBJET: ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VOUTEZAC A L'AGGLO DE BRIVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de la Commune de Voutezac pour intégrer l'Agglo de Brive. Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, notamment son alinéa 1er relatif à la procédure à suivre en cas de demande d'adhésion par une commune, les communes membres de l'Agglo doivent donner leur avis. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de Voutezac à l'Agglo de Brive et charge le Maire de transmettre cet avis à l'Agglo de Brive.

Adoptée à la majorité (1 abstention)

OBJET: MAISON DES ASSOCIATIONS CULTU-RELLES ET MAISON DU TEMPS LIBRE: APD ET DCE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant projet définitif qui s'élève à 726 800 € H.T. (y compris maîtrise d'œuvre et bureaux d'études) ainsi que le dossier de consultation des entreprises concernant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente dite « Maison du Temps Libre » et de la Maison des Associations Culturelles déposé par l'atelier Clary²-Romieux, désigné pour la réalisation de ces travaux. L'estimation se décompose de la façon suivante:

MAISON DU TEMPS LIBRE: 233 254,45€ HT.

Travaux: 211 790€ HT.

Maîtrise d'œuvre et bureaux d'étude: 22 164,45€ HT.

MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES : 493 548,25€ HT.

Travaux: 446 650€ HT.

Maîtrise d'œuvre et bureaux d'étude: 46 898,25€ HT.

Le Conseil Municipal accepte l'APD et le DCE présentés par le maître d'œuvre, autorise le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

Unanimité.



OBJET: APPROBATION MARCHE: TRANCHE FERME RÉFECTION TROTTOIRS LOTISSEMENT DES PRADELLES ET TRANCHE CONDITIONNELLE TROTTOIRS AVENUE DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la consultation de travaux qui a été lancée selon la procédure adaptée. Il rappelle le déroulement de la procédure:

Consultation de 6 entreprises et publication sur le site de l'Agglo et le site de l'ADM le 13 juillet 2011. Date limite de réception des candidatures : le 8 août 2011. Offres reçues : 6

Ouverture des plis : le 8 août 2011 à 14h30 avec demande d'examen des offres.. Proposition de la commission des travaux: 9 septembre 2011. Critère d'attribution : la valeur technique et le prix. Le Maire a réuni la commission des travaux pour examiner les offres: celle-ci propose au Conseil Municipal de retenir les offres des entreprises suivantes: LOT 1: Travaux de terrassement et de mise en forme des trottoirs: Entreprise COLAS Tranche ferme: Lotissement des Pradelles: 57 938,95€ HT. Tranche conditionnelle: Avenue de la Chapelle: 33 603,90€ HT. LOT 2: Travaux de revêtement des trottoirs: Entreprise SMAC. Tranche ferme: Lotissement des Pradelles: 92 482€ HT. Tranche conditionnelle: Avenue de la Chapelle: 58 012€ HT. L'analyse des offres a été établie par le Maître d'œuvre le 9 septembre 2011. Observations: les offres des entreprises ci-dessus sont considérées comme les offres économiquement les plus avantageuses. Le Conseil Municipal décide de retenir les offres telles que présentées ci-dessus, autorise le Maire à signer le marché de travaux avec ces entreprises, charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives...).

Unanimité.

OBJET: AVENANT RÉFECTION VOIRIES – LOT ENROBÉS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux travaux d'enrobés prévus en 2011, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Le montant est estimé à 6 773,59€ H.T. soit 8 101,21€ T.T.C. L'avenant a été présenté en commission des marchés et a été accepté. Le Conseil Municipal accepte l'avenant aux travaux de voirie lot enrobés pour la somme de 6 773,59€ H.T, et précise que la somme est inscrite au BP 2011.

Unanimité.

OBJET: ÉCLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2012 « LOTISSEMENT DES PRADELLES (2ÈME TRANCHE) »: DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au devis du Bureau d'Études DEJANTE à Malemort en date du 2 août 2011 concernant la mission de maîtrise d'œuvre, il a été décidé de retenir ce bureau d'études. Il a été chargé de l'établissement du dossier Projet, de la direction de l'exécution des travaux et de l'assistance lors des opérations de réception. Le Maire présente

le dossier technique de la deuxième tranche de l'éclairage public du lotissement des Pradelles avec un devis estimatif s'élevant à 32 616€ H.T., soit 39 008,74€ T.T.C. Ce projet étant susceptible d'être financé par une subvention du Conseil Général dans le cadre du programme 2012, le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 35 % du montant H.T. dans la limite de 11 500€. Le Conseil Municipal donne son accord de principe, sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 35 % du montant H.T, fixe le plan de financement suivant: Conseil Général

Commune: le reste et donne délégation de pouvoirs au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux.

Unanimité.

OBJET: NOUVEAUX STATUTS DE L'AGGLO DE BRIVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver les nouveaux statuts de l'Agglo de Brive. Les statuts de l'Agglo datent de la création de cette dernière (28/12/2001) et n'ont jamais été modifiés au fur et à mesure de son évolution. Le Maire présente les nouveaux statuts. Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de l'Agglo de Brive et charge le Maire de transmettre son avis à l'Agglo.

Unanimité.

OBJET: NOUVELLE CONSULTATION RÉFECTION PETIT PATRIMOINE – LOT CHARPENTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur une nouvelle consultation réalisée pour la réfection des fours d'Aujol et de Sauvagnac. En effet, l'entreprise retenue précédemment ne peut pas réaliser les travaux. Le Maire présente l'offre de l'entreprise « De toit en toit » : Four d'Aujol : 6 040,00€ H.T. soit 6 372,20€ T.T.C. Four de Sauvagnac : 4 743,00€ H.T. soit 5 003,87€ T.T.C. Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise « De toit en toit », autorise le Maire à signer les devis et précise que les crédits sont inscrits au BP 2011.

Unanimité.

OBJET: RACHAT ZONE ACTIVITÉ A L'AGGLO

Le Maire propose à l'Assemblée le rachat de la zone d'activité du Colombier à l'Agglo. Le Maire rappelle que cette zone a été transférée à l'Agglo par acte notarié du 20 décembre 2004. Le Maire précise qu'aucune installation artisanale et/ou industrielle n'a été implantée depuis la création de la zone, si ce n'est le garage municipal. Le Conseil Municipal propose à l'Agglo le rachat de la zone artisanale du Colombier (section AE Numéro 192) prend connaissance du prix de vente fixé par le service des Domaines soit 196 000€ H.T. prend connaissance des comptes rendus faits par le Maire des différentes réunions de l'Agglo concernant le dossier, à savoir Commission économique et Groupe transversalité prend acte des conditions de transfert et d'achat de terrains entre l'Agglo et les Communes membres qui sont toutes faites

à la valeur estimée par les Domaines, accepte cependant compte tenu du contexte particulier de vacuité de cette zone de faire une proposition de 5 % au-dessus de la valeur estimée soit 205 800€ H.T. soit 246 136,80€ T.T.C demande au Maire de lui rendre compte des négociations demande que ce dossier revienne devant le Conseil Municipal pour approbation définitive.

Unanimité.

OBJET: RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE ET CRÉATION DE VITRAUX

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rénover quatre verrières en vitrail qui étaient entreposées à l'Église. Ce projet est une nécessité de restauration au regard de l'état sanitaire des vitraux. Un deuxième projet de création de vitraux pourrait être réalisé. Les deux vitraux à réaliser seraient à destination des impostes au-dessus des portes ouest et sud de l'Église. Aucune estimation n'a pu être réalisée, compte tenu de l'état sanitaire des anciens vitraux. Pour la création des deux vitraux, les restaurateurs devront faire des propositions. Les offres seront analysées en collaboration avec Madame le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Corrèze. Le choix du graphisme et des coloris des deux nouveaux vitraux se feront en concertation avec les élus, le Prêtre et la Conservation des antiquités et objets d'art de la Corrèze. Le Maire propose de lancer la procédure de consultation dans le cadre d'une procédure adaptée et de déterminer, une fois les offres déposées et analysées, si l'opération est susceptible d'être réalisée compte tenu du coût. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure adaptée pour la rénovation et la création de vitraux, précise que la réalisation de cette opération devra être délibérée une fois le coût connu et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et l'analyse des offres à présenter à l'Assemblée Unanimité.

10 novembre 2011

OBJET: AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET ORGANISATION DES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de réaménager la Place de l'Église afin de répondre aux besoins lors du déroulement des Marchés de Producteurs de Pays. Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'étude de l'aménagement de la place de l'Église, afin d'y construire des infrastructures de services et d'accueil, sous forme de galerie le long de la place, confie au Maire le montage d'un dossier avec assistance à maîtrise d'ouvrage, sollicite le Conseil Général pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage et demande au Maire de l'informer de l'avancement du dossier.

Unanimité.



OBJET: APPROBATION DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE ET CRÉATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le résultat de la consultation de travaux qui a été lancée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il rappelle le déroulement de la procédure: Avis d'appel à la concurrence: paru le 11 octobre 2011 sur le site Centre Officielles et La Montagne le 12 octobre 2011. Date limite de réception des offres: le 28 octobre 2011 à 12 Heures. Offres reçues: 75. Ouverture des plis: le 28/10/2011 à 14 Heures Proposition choix des entreprises après examen par le maître d'œuvre: le 8/11/2011 à 18 Heures. Critère d'attribution : le prix (60 %), les qualifications, les références et l'aptitude de l'entreprise (40 %). Après analyse des différentes offres par le Maître d'œuvre, le Maire a réuni la commission des travaux pour examiner les offres. Le Maire précise que le lot 16 -Stores- a été déclaré infructueux, la Commission des travaux ayant jugé les offres inacceptables compte tenu de leur montant. La Commission des travaux propose au Conseil Municipal de retenir les offres des entreprises suivantes :

N°	Lots	Entreprises	Montant H.T.
1	Terrassement – VRD	Lagarde et Laronze	19 640,00 €
02.1	Démolitions	Martinie	25 277,93 €
02.2	Maçonnerie - ravalements	Martinie	101 949,75 €
03	Charpente	SA Dubois	6 191,00 €
04	Couverture	Bouillaguet	15 400,06 €
05	Etanchéité	Revet Sol	1 496,51 €
06	Menuiseries extérieures aluminium	Manière et Mas	75 000,00 €
07	Menuiseries intérieures – Mobilier - Parquets	Pompier	51 800,00 €
08	Plâtrerie -Isolation	Descat	52 200,00 €
09	Electricité - Luminaires	Sobel	42 460,00 €
10	Plomberie – Sanitaires – Chauffage Climatisation – VMC	Lavergne	75 720,09 €
11	Carrelage – Revêtements	Mizzaro	39 381,27 €
12	Serrurerie	Pascal	21 419,00 €
13	Peinture	Descat	42 896,60 €
14	Ascenseur	Koné	22 000,00 €
15	Flocage Isolation	JBI	2 816,69 €
17	Espaces verts	Jarrige	2 642,59 €
TOTAL			598 291,49 €

Observations: les offres des entreprises sont en conformité avec le cahier des charges et elles ont été classées suivant les critères d'attribution. Le montant des travaux s'élève à 598 291,49€ H.T. soit 715 556,62 € T.T.C. Le Conseil Municipal décide de valider la procédure de passation du marché, et de retenir les propositions de la Commission des Travaux pour un montant toutes options comprises de 598 291,49€ H.T., soit 715 556,62€ T.T.C., autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux avec ces entreprises, charge le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives...) et autorise le Maire ou son représentant à procéder à une nouvelle consultation pour le lot 16, déclaré infructueux.

Unanimité.

OBJET: BUREAU D'ÉTUDES: LOTISSEMENT locales dispose que les Collectivités et LE COLOMBIER Établissements Publics Locaux peuvent choisir

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité de confier à un bureau d'études le projet d'aménagement du lotissement du Colombier. Il sera procédé à une consultation. Le Conseil Municipal décide de procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à une consultation écrite de plusieurs candidats, afin d'examiner leurs compétences et les moyens dont ils disposent. Il donne délégation au Maire pour faire le choix du bureau d'études, afin de faire établir le projet d'aménagement du lotissement du Colombier et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des travaux, et signer tous documents techniques, administratifs et financiers.

OBJET: SUPPRESSION D'UN POSTE D'AD-JOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE ET CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎ-TRISE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par nécessité de service, il y a lieu de créer un poste d'agent de maîtrise territorial (catégorie C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire

Koné

Z2 000,00 €

JBI

2 816,69 €

Jarrige

2 642,59 €

598 291,49 €

de 31h.30 à compter du 1er janvier 2012 et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe (catégorie C) à temps non complet (31h.30) à partir de cette même date. Le Conseil Municipal accepte cette propositions et charge le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur ce poste, précise que cette opération est

Adjoint technique principal 1ère classe: 0 Agent de maîtrise territorial: 1 Unanimité.

tableau des emplois comme suit:

OBJET – DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

prévue au Budget Primitif 2012, et modifie le

Monsieur le Maire expose les motifs :

Le décret 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités

Établissements Publics Locaux peuvent choisir d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité via un dispositif homologué. Le Maire propose de contractualiser avec la plate forme CDC FAST, organisme homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, afin d'assurer la transmission des actes dématérialisés à la Sous Préfecture de Brive La Gaillarde. Il est proposé que cette transmission dématérialisée soit mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012. Les modalités de cette procédure doivent être formalisées par une convention entre la Sous Préfecture de Brive et la Commune de Sainte Féréole. Le Maire précise les types d'actes télétransmis:

- les délibérations lorsqu'elles ne sont pas assorties d'annexes,
- les délibérations lorsque leurs annexes sont dématérialisables,
- les décisions lorsqu'elles ne sont pas assorties d'annexes.
- Les décisions lorsque leurs annexes sont dématérialisables
- les arrêtés réglementaires lorsqu'ils ne sont pas assortis d'annexes,
- les arrêtés réglementaires lorsque leurs annexes sont dématérialisables,
- les arrêtés individuels de la fonction publique territoriale
- les arrêtés de police.

Sont exclues les délibérations relatives aux budgets, aux emprunts ainsi qu'aux marchés publics entre autres car elles sont jointes à des documents non transmissibles par voie électronique. Le Conseil Municipal accepte le principe de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité, tel que présenté et autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

Unanimité.

OBJET – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 7 juillet 2011, la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification des Communes de la Corrèze a adopté de nouveaux statuts. Cette décision, confirmée par un votre favorable de l'ensemble de ses membres, entraîne le transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale et la dissolution des syndicats d'Électrification à compter du 1er janvier 2012. A compter de cette date:

- La Fédération prend le nom de Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze
- La Commune devient membre de plein droit de la Fédération.

Monsieur le Maire indique que les statuts prévoient la création de secteurs intercommunaux



d'électrification ayant les mêmes périmètres que les syndicats d'électrification et disposant de budgets annexes. Ces secteurs désigneront leurs représentants au Comité Syndical de la Fédération. Dans un premier temps, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au sein de la Fédération Départementale. Monsieur le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer, et propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection. Les candidatures au nombre de 4 sont les suivantes: Mrs Maurice GOLFIER, Daniel SOULARUE, Henri SOULIER et Yannick MACHEIX. Les résultats du vote désignent:

- Maurice GOLFIER
- Daniel SOULARUE Comme délégués titulaires
- Henri SOULIER
- Yannick MACHEIX Comme délégués suppléants

OBJET – LOYER DU LOGEMENT DIT « DE LA POSTE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 29 juillet 2011 où il était décidé l'augmentation du loyer du logement dit « de la Poste », compte tenu des travaux importants réalisés. Le Maire précise qu'il y a lieu d'annuler cette délibération. Le conseil municipal décide l'annulation de la délibération du 29 juillet 2011.

Unanimité.

OBJET: PROGRAMME ROUTIER 2012 : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de définir les travaux de réfection de la voirie communale à réaliser en 2012. Monsieur le Maire propose la réfection des voies communales suivantes avec l'estimation faite des travaux:

- Accès au cimetière : 3 272,18 € HT.
- Aménagement du chemin menant au lieu dit « Le Colombier » : 58 920,29 € HT.
- Soit un total de 62 192.47€ HT.

Le Maire précise que la réfection de ces voies sera réalisée en enrobés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et pour l'estimation faite, précise que compte tenu du montant la procédure retenue sera la procédure adaptée, prévoit le financement de ces travaux de la façon suivante:

- subvention attribuée : Conseil Général
- fonds communaux: le reste

sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions au taux défini pour ce type d'opération, demande à titre exceptionnel, à Monsieur le Président du Conseil Général que cette dotation soit mobilisée à hauteur de 40 % pour l'année 2012, et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet: préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

Unanimité.

OBJET: PROJET CLASSE DE MER - CLASSE CE1 - CE2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de Mme LAGARDE, Institutrice à l'École Primaire de Sainte Féréole, d'amener les enfants de sa classe qui sont au nombre de 26 en classe de mer en mai ou juin 2012, suivant les disponibilités du Centre de Séjour. Il s'agit d'une classe de découverte des différents milieux aquatiques située à « La Martière » à Oléron. Le Conseil Général participe à hauteur de 40 %, 30 % sont à la charge des familles et les 30 % restant à la charge de la Commune. Le prix du séjour par élève est de 456 €, soit 136,80 € pour la commune. Le Conseil Municipal autorise une participation de la commune pour le séjour des enfants de la classe de Mme Lagarde à Oléron, à hauteur de 30 %, soit 136,80 € x 26 = 3 556,80€, et précise que cette participation sera inscrite au budget communal 2012.

Unanimité.

OBJET: RACHAT DE LA ZONE DU COLOMBIER

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 12 septembre 2011 sur le rachat de la zone d'activité du Colombier à l'Agglo. Le Maire informe que l'Agglo de Brive a accepté l'offre du Conseil Municipal, soit 205 800€ H.T. Le Conseil Municipal accepte d'acheter la zone artisanale du Colombier (section AE Numéro 192) à l'Agglo pour la somme de 205 800€ H.T, soit 246 136,80€ T.T.C., précise que la TVA sera acquittée par le vendeur, autorise le Maire ou son représentant à signer le sous seing et l'acte de vente et dit que les frais de géomètre, si besoin est, seront à la charge du vendeur et les frais notariés à la charge de l'acheteur.

Unanimité.

OBJET: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM AU TITRE DES ANNÉES 2007 – 2008 – 2009 – 2010 - 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-9. Vu le Code des Postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L 47 et R 20-51 à R 20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP Télécom). Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public. Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en retire le permissionnaire; Considérant que ces redevances sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général des prix des travaux publics (TP 01). Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications et arrête comme suit les redevances à réclamer à France télécom au titre de:

L'année 2007 – Patrimoine arrêté au 31/12/2006

Type d'implantation	Situation au 31/12/2006	Tarifs plafonnés 2007	Montant 2007
Km artère aérienne	53,560	42,26	2 263,45
Kmartère souterraine	19,220	31,69	609,08
Emprise au sol	1,50 m ²	21,13	31,70
Total			2 904,23
Arrondi à (1)			2 904,00

L'année 2008 - Patrimoi	ne arrêté au 31/12/2007
Type d'implantation	Situation au 31/12/2007

Type d'impiantation	Situation au 31/12/2007	larits platonnes 2008	Montant 2008
Km artère aérienne	53,895	44,03	2 373,00
Kmartère souterraine	19,220	33,02	634,64
Emprise au sol	1,50 m ²	22,01	33,02
Total			3 040,66
Arrondi à (1)			3 041,00

L'année 2009 - Patrimoine arrêté au 31/12/2008

Type d'implantation	Situation au 31/12/2008	Tarifs plafonnés 2009	Montant 2009
Km artère aérienne	53,440	47,34	2 529,85
Kmartère souterraine	19,220	35,51	682,50
Emprise au sol	1,50 m²	23,67	35,51
Total			3 247,86
Arrondi à (1)			3 248,00

L'année 2010 - Patrimoine arrêté au 31/12/2009

Type d'implantation	Situation au 31/12/2009	Tarifs plafonnés 2010	Montant 2010
Km artère aérienne	53,440	47,38	2 531,99
Kmartère souterraine	19,220	35,53	682,89
Emprise au sol	1,50 m ²	23,69	35,54
Total			3 250,42
Arrondi à (1)			3 250,00

L'année 2011 – Patrimoine arrêté au 31/12/2010

Type d'implantation	Situation au 31/12/2010	Tarifs plafonnés 2011	Montant 2011	
Km artère aérienne	53,440	49,29	2 634,06	
Kmartère souterraine	19,220	36,97	710,56	
Emprise au sol	1,50 m ²	24,64	26,96	
Total			3 381,58	
Arrondi à (1)			3 382 00	





(1) Le montant des redevances doit être arrondi à l'euro le plus proche. En application de l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des Collectivités Territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1. dit que les recettes correspondant au montant de la redevance perçu seront inscrites au compte 70323 du budget principal, charge le Maire d'émettre les titres correspondants, dit que les redevances pour les années ultérieures seront établies en fonction de l'état du patrimoine arrêté au 31 décembre de chaque année. Unanimité.

OBJET: REPRISE DE PROVISION

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise notamment les modalités d'ajustement des provisions, prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser. Une provision constituée sur l'exercice 2000 est concernée par cette mesure : une provision de 65 577,95 Francs soit 9 997,29€ a été constituée le 21 mars 2000 pour un litige survenu lors de la réalisation des travaux du PAB. Cette provision n'est aujourd'hui plus justifiée. Elle peut être reprise sur le budget principal. Le Conseil Municipal décide la reprise de la provision constituée en 2000 pour un montant de 9 997,29€ au compte 7815 en section de fonctionnement. Unanimité.

OBJET - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire expose que l'article 28 de la loi 2010-1658 de la loi de finances rectificative pour 2010 réforme la taxe locale d'équipement

et les taxes qui lui sont adossées ainsi que certains participations d'urbanisme. La Taxe d'Aménagement se substituera à ces diverses taxes et sera applicable à compter du 1er mars 2012 sur les demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme. Elle est aussi destinée à remplacer, à compter du 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS). Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants. Le conseil municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4 %, précise que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés cidessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption. Unanimité.

OBJET – TRAVAUX DE RESTAURATION ET CRÉATION DE VITRAUX: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 12 septembre 2011 où il est décidé de procéder à une consultation pour la restauration et la création de vitraux. Il précise que l'opération est menée en concertation, scientifiquement et techniquement, avec Madame le Conservateur des Objets d'Arts et des Antiquités de la Corrèze. Il rappelle le déroulement de la procédure:

 Avis d'appel à la concurrence: consultation de 5 entreprises le 14 septembre 2011

- Date limite de réception des offres: le 28 octobre 2011 à 12 Heures
- Offres recues: 3

Ouverture des plis: le 28/10/2011 à 14 Heures. Proposition choix des entreprises après examen par le maître d'œuvre: le 10/11/2011 à 20 . Heures. Après analyse des différentes offres par Madame le Conservateur des Objets d'Arts et des Antiquités et le Maire, la commission des travaux a été réunie pour examiner les offres: celle-ci propose au Conseil Municipal de retenir les offres de l'entreprise suivante: VITRAUX GUINOT pour la somme de 21 014€HT. Le Maire précise que les travaux de restauration peuvent être subventionnés à hauteur de 72 % par le Conseil Général. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de restauration et de création de vitraux pour l'exercice 2012, et de retenir l'entreprise « Vitraux Guinot » pour un montant de 21 014€ H.T. soit 25 132,74 € T.T.C. Il sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 72 % pour l'opération de restauration des vitraux, fixe le plan de financement de la façon suivante :

Conseil Général: 15 130 € Commune: 10 002,74 €

précise que les travaux débuteront le 1er mars 2012 et se termineront le 31 juillet 2012, autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux avec l'entreprise et charge le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération (autorisations administratives...). Unanimité.

OBJET – DÉCISION MODIFICATIVE

Modification en dépenses de fonctionnement : augmentation et diminution de crédits équilibrées à 22 400 euros.





DÉCÈS

DU 1^{ER} JUILLET 2011 au 31 DÉCEMBRE 2011

Ginette Marie Françoise VILLENEUVE née GOBANCEE, 90 ans

décédée le 4 juillet 2011 4, rue des Monédières

Marie-Louise BROUSSE née VALADE, 91 ans

décédée le 19 août 2011 Le Mons

Patrick Julien EMORINE, 55 ans

décédé le 29 septembre 2011 Sicard

Marcel Simon REYGNER, 82 ans

décédé le 25 octobre 2011 8 rue François Labrousse

Marie-Louise BERTHOU veuve SYRIEIX, 79 ans

décédée le 1^{er} novembre 2011 Le Mons

Smain Daniel AZZOUZ, 61 ans

décédé le 6 décembre 2011 24, avenue de la Chapelle

Serge Marie Victor TAUFFENBERGER, 81 ans

décédé le 13 décembre 2011 10, chemin de Fontchaude

MARIAGES

DU 1^{ER} JUILLET 2011 au 31 DÉCEMBRE 2011

Laëtitia PONS et Florent CABROL

13 août 2011 - 16 Avenue de la Besse

Nadia AIT BRAHAM et Philippe PEROT

13 août 2011 – Vaujour

NAISSANCES

DU 1^{ER} JUILLET 2011 au 31 DÉCEMBRE 2011

Charline Justine Constance PERS

née le 12 juillet 2011 de Grégory PERS et Sophie Marie GANES Laubeyrie

Diama GUEYE

née le 15 juillet 2011 de N'Diaga GUEYE et Aminata DIOP 4 Avenue du 8 mai

Sorel NAHAL BOUDERBA

né le 21 juillet 2011 de Karim NAHAL BOUDERBA et Jessica MARTY La Vacherie Basse

Martial Bernard Michel BESNARD

né le 28 juillet 2011 de Laurent Claude Charles BESNARD et Sandra CONDACHOUX 17 Avenue de la Besse

Mathis Paul DELEAGE

né le 3 août 2011 de Franck Emmanuel DELEAGE et Delphine Paulette GOMER Les chapelaudes

Morgane POUGETOUX

née le 24 août 2011 de Guillaume Hubert POUGETOUX et Nelly Stéphanie MAZET Le Pératel

Indiana-Lee Pascal BATAILLE

né le 6 septembre 2011 de Pascal Jean-Marie Adrien Henri BATAILLE et Sophie Aline DURCE Sicard

Benjamin, Emile COUPPEY

né le 1er novembre 2011 de Philippe Pierre Charles COUPPEY et de Keila Ana Hay ORTIZ Goursat

Jade ESPIOUSSAS

née le 20 novembre 2011 de Mickaël ESPIOUSSAS et Muriel LONGUECHAUD La Chapelle – Route du Géant

Alice LANDES

née le 25 novembre 2011 de Benoît Louis LANDES et Maryline LE GLEAU Sauvagnac

Jean, David, Vladimir FACON

né le 30 novembre 2011 de David Jean Gérard FACON et Vladislava Vladimirova VALTCHEVA Martignac

Diego, Jules LABROUSSE

né le 6 décembre 2011 de Dimitri Jean-Baptiste LABROUSSE et de Emilie Marie AMPUDIA La Combarsou

Bulletin Municipal N°25 JANVIER 2012

Du fait des travaux de rénovation de la Salle du Temps Libre. toutes les manifestations se dérouleront à la Salle du Stade.

FÉVRIER

Samedi 4 : Loto des Ecoles Samedi 18 : Belote du Tennis

MARS

Samedi 3 : Repas de la Société de Chasse Communale

Lundi 19: don du sang

AVRIL

Dimanche 22 : 1^{er} tour des élections présidentielles Samedi 28 : Repas choucroute du comité des Fêtes

Mairie: 05 55 85 78 00

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30 le samedi de 8h30 à 11h00, fermée en juillet et en août.

www.sainte-fereole.fr

École primaire: 05 55 85 78 53 École maternelle: 05 55 85 68 67 Maison de l'enfance: 05 55 84 25 87 **Espace jeunes**: 05 55 22 73 87

Médecins:

KIM Francis: 05 55 85 76 52 PARAUD Jean Henri: 05 55 18 08 63

Infirmières:

Mmes DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT: 05 55 85 65 91

Podologue: DELPY Caroline: 05 55 22 17 28

Kinésithérapeute: CERMAK Vladimir: 05 55 22 15 54

Pharmacie CROUCHET: 05 55 85 68 72

Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac :

05 55 85 73 79

Permanence en Mairie: 1er mardi de chaque mois de 14h à 15h30

Assistante Sociale – M^{me} Nathalie COLLET:

présente en Mairie les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois,

sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

Dimanche 6 : 2ème tour des élections présidentielles

Samedi 2 : spectacle de Danse de l'Association Musique On Danse

Dimanche 10 : 1er tour des élections législatives Dimanche 17 : 2^{ème} tour des élections législatives

Samedi 23 : feu de la Saint Jean (parking de la Salle du Stade)

Lundi 25 : Don du sang

Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet : Kermesse Rose des Vents

JUILLET-AOUT

Du 21 juillet au 5 août : 2ème biennale internationale d'aquarelle Tous les jeudis des mois de juillet et août : marchés des Producteurs de Pays (Place de l'Église)

Mission Locale - pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00 (sur rendez-vous une fois par mois).

Maison d'accueil spécialisée: 05 55 85 66 43

La Poste: 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00

le samedi de 9h00 à 12h00.

heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12h

TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social:

Déplacement sur le Commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.

Mme PATRY au 05 55 92 98 88. Le montant de la prise en charge du taxi (1.80 €) reste à la charge de l'utilisateur.

Transport à la demande par l'AGGLO:

Pour en bénéficier le principe est simple: vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure de départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2 € l'aller-retour.

AGGLO - Service assainissement: 05 55 74 70 15

Déchetterie Malemort: 05 55 92 07 18

lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et mardi de 9h00 à 12h00.

Gendarmerie de Donzenac: 05 55 85 69 50 Sapeurs Pompiers: 18 ou 112 (portables).

SMUR: 15

Police Secours: 17



Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole 3, square du 14 Juillet 19270 Sainte-Féréole

Tél. 05 55 85 78 00 Fax 05 55 85 66 65

Courriel mairie.stefereole@wanadoo.fr Site: http://www.sainte-fereole.fr